

ANNEXE TECHNIQUE

Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale

INFORMATION FINANCIERE, ADMINISTRATIVE ET OPERATIONNELLE

Les dispositions de la décision de financement ECHO/WWD/BUD/2023/01000 et les conditions générales de l'accord avec la Commission européenne prévalent sur les dispositions de ce document.

Les activités proposées ci-dessous sont soumises aux modalités et conditions qui peuvent être incluses dans le plan de mise en œuvre humanitaire (HIP).

1. CONTACTS

Unité opérationnelle responsable DG ECHO¹ D2

Afrique Centrale

Lino MOLTENI	Chef de Secteur Afrique Centrale, Desk Cameroun	lino.molteni@ec.europa.eu
Michael FLACHAIRE DE ROUSTAN	Desk RCA	michael.flachaire-de-roustan@ec.europa.eu
Ivelina NATAN	Desk Nigéria	ivelina.natan@ec.europa.eu
Anne-Marie RENNER	Desk Nigéria	anne-marie.renner@ec.europa.eu
Livia STELLA	Desk Tchad	livia.stella@ec.europa.eu
Cécile YVAN	Desk Cameroun	cecile.yvan@ec.europa.eu

Afrique de l'Ouest

Marco CAPURRO	Chef de Secteur Afrique de l'Ouest	marco.capurro@ec.europa.eu
Pierre-Yves BRUNDSEAUX	Desk Burkina Faso	pierre-yves.brundseaux@ec.europa.eu
Elena BERDUD FERNANDEZ	Desk Mali	elena.berdud-fernandez@ec.europa.eu
Vanessa De BRUYN	Desk Pays Côtiers, desk Burkina Faso	vanessa.de-bruyn@ec.europa.eu
Céline FABUREL	Desk Niger	celine.faburel@ec.europa.eu
Lâle WIESNER	Desk Mauritanie, desk Mali	lale.wiesner@ec.europa.eu

¹ Direction Générale de la Protection Civile et des Opérations d'Aide Humanitaire Européennes (ECHO)
ECHO/-AF/BUD/2023/91000

Secteur initiatives et programmes régionaux

Benoît COLLIN	Chef de Secteur initiatives et programmes régionaux	benoit.collin@ec.europa.eu
Sara ELEONORI	Desk initiatives et programmes régionaux et appui desks Tchad et Niger	sara.eleonori@ec.europa.eu
Penélope Elizabeth GAMBI	Desk initiatives et programmes régionaux	penelope-elizabeth.gambi@ec.europa.eu
Ivelina NATAN	Desk initiatives et programmes régionaux	ivelina.natan@ec.europa.eu
Cécile YVAN	Desk initiatives et programmes régionaux	cecile.yvan@ec.europa.eu

Personnes de contact sur le terrain :

Bureau régional de Dakar pour l’Afrique Centrale et l’Afrique de l’Ouest

Thomas DEHERMANN-ROY	Chef de bureau	thomas.dehermann-roy@echofield.eu
Chiara CIMINELLO	Expert Thématique Protection & Genre	chiara.ciminello@echofield.eu
Kokoevi SOSSOUVI	Experte Thématique Assistance Alimentaire	kokoevi.sossouvi@echofield.eu
Charlotte FONTAINE	Experte Thématique Assistance Alimentaire	charlotte.fontaine@echofield.eu
David RIZZI	Expert Thématique Nutrition	david.rizzi@echofield.eu
Fernando FERNÁNDEZ GARCÍA ABRIL	Expert Thématique Santé	fernando.fernandez@echofield.eu
Ian VAN ENGELGEM	Expert Thématique Santé & Nutrition	ian.van-engelgem@echofield.eu
Luc SOENEN	Expert Eau Hygiène Assainissement / Abri et Établissements	luc.soenen@echofield.eu
Eszter SZUCS	Experte Éducation en situation d'urgence	eszter.scucs@echofield.eu
Lisa DE LA RUBIA	Experte Préparation aux Catastrophes / Coordinateur Réponse Rapide	lisa.delarubia@echofield.eu
Anouk DELAFORTRIE	Regional Information Officer	anouk.delafortrie@echofield.eu
NIGERIA		
Bart WITTEVEEN	Chef de bureau	bart.witteveen@echofield.eu
Charlotte BILLOIR	Assistant Technique	charlotte.billoir@echofield.eu
TCHAD		
Pierre-Yves Scotto	Chef de Bureau	pierre-yves.scotto@echofield.eu
Lucas HONAUER	Assistant Technique	lucas.honauer@echofield.eu
CAMEROUN		
David KERESPARS	Chef de Bureau	david.kerespars@echofield.eu
Nicolas VAN BUNNEN	Assistant Technique	nicolas.van-bunnen@echofield.eu
RCA		
Yvan HILDEBRAND	Chef de Bureau	yvan.hildebrand@echofield.eu
Alberto ZERBONI	Assistant Technique	alberto.zerboni@echofield.eu
BURKINA FASO		
Patrick BARBIER	Chef de Bureau	patrick.barbier@echofield.eu
Christophe BREYNE	Assistant Technique	christophe.breyne@echofield.eu
Bouthaina TOUJANI	Assistante Technique	bouthaina.toujani@echofield.eu

MALI		
Delphine BUYSE	Cheffe de Bureau	delphine.buyse@echofield.eu
Sandrine ABDELJELIL	Assistante Technique	sandrine.abdeljelil@echofield.eu
NIGER		
Cheick BA	Chef de Bureau	cheick.ba@echofield.eu
Norik SOUBRIER	Assistant Technique	norik.soubrier@echofield.eu
MAURITANIE & PAYS COTIERS		
Marianne TINLOT	Assistante Technique	marianne.tinlot@echofield.eu

2. INFORMATIONS FINANCIERES

Allocation indicative² : 279 306 008.62³ euros, dont un montant indicatif de 24 500 000 millions d'euros pour l'éducation dans les situations d'urgence.

Conformément à l'engagement de la DG ECHO dans le cadre de l'initiative «Grand Bargain», des partenariats programmatiques pilotes ont été lancés en 2020, 2021 et 2022 avec un nombre limité de partenaires. Un montant indicatif de EUR 3 million sera dédié à ces partenariats programmatiques en 2023. De plus, de nouveaux partenariats

² La Commission se réserve le droit de ne pas allouer tout ou partie des fonds à disposition, ou à mettre à disposition, dans le cadre du HIP auquel se rapporte la présente annexe ou d'allouer une partie des fonds aux interventions avec une approche régionale.

³ Montant total du HIP
ECHO/-AF/BUD/2023/91000

programmatisques pourraient être signés en 2023⁴. Une partie de l'allocation de ce HIP pourrait donc également être attribuée à ces nouveaux partenariats programmatisques.

Répartition indicative par action selon la décision de financement mondiale (WWD) (en euros)⁵:

Pays	Action (a) - crises d'origine humaine et catastrophes naturelles	Action (b) – Réponse initiale d'urgence /catastrophes à petite échelle/épidémies	Action (c)- Préparation aux catastrophes	Actions (d) à (f) Transports /Activités complémentaires	TOTAL
Burkina Faso	35 518 116		3 400 000		38 918 116
Mali	37 040 000		1 500 000		38 540 000
Mauritanie	8 266 343,62		1 400 000		9 666 343,62
Niger	39 627 515		2 000 000		41 627 515
Tchad	49 900 000		1 900 000		51 800 000
Cameroun	24 141 615		200 000		24 341 615
Nigeria	44 600 000		1 400 000		46 000 000
RCA	23 600 000		900 000		24 500 000
Régional (y compris pays côtiers)	3 000 000		-		3 000 000
Programmatic Partnership Communication & Coordination *	912 419		-		912 419
TOTAL	266 606 008,62	-	12 700 000		279.306.008,62

* dans le cadre du Partenariat Programmatique pilote avec IFRC

3. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

a) Co-financement

Conformément au règlement financier de l'UE, les subventions doivent s'inscrire dans le cadre d'un cofinancement; par conséquent, les ressources nécessaires à la réalisation de l'action ne doivent pas être entièrement financées par la subvention. Une action ne peut être financée intégralement par la subvention que si elle l'exige. Dans ce cas, la justification doit être fournie dans le formulaire unique (section 10.4).

b) Soutien financier à des tiers (partenaires de mise en œuvre)

⁴ Plus d'informations sont disponibles dans le document «Guidance to Partners – DG ECHO Programmatic partnerships 2023. <https://www.dgecho-partners-helpdesk.eu/ngo/humanitarian-partnership-2021-2027/programmatic-partnership>

⁵ Pour des raisons de flexibilité et de réactivité rapide, cette répartition peut être ajustée dans certaines limites en fonction des nouveaux besoins.

En application de l'article 204 du règlement financier, pour la mise en œuvre d'actions dans le cadre de ce HIP, les partenaires peuvent accorder un soutien financier à des tiers (y compris à des partenaires de mise en œuvre). Ce soutien financier ne peut dépasser les 60 000 EUR que si les objectifs de l'action seraient autrement impossibles ou exagérément difficiles à atteindre. De telles situations peuvent se présenter dans les cas où seul un nombre limité d'organisations non gouvernementales sans but lucratif ont la capacité, les compétences ou l'expertise permettant de contribuer à la mise en œuvre de l'action ou sont établies dans le pays ou les régions dans lesquels l'action est mise en œuvre.

Assurer une large couverture géographique tout en minimisant les coûts et évitant les doublons en particulier pour ce qui concerne la présence dans le pays a conduit de nombreuses organisations humanitaires à constituer des réseaux, par exemple au travers de familles ou de confédération. Dans un tel contexte, les situations mentionnées ci-dessus impliquent que le partenaire s'appuiera sur les autres membres du réseau. Dans ces cas, la justification du dépassement de la limite des 60 000 EUR devra être fournie dans le formulaire unique.

c) Arrangements alternatifs

En cas de problèmes spécifiques à un pays ou à une crise ou de circonstances imprévisibles survenant au cours de la mise en œuvre de l'action, la Commission (DG ECHO) peut émettre des instructions ad hoc spécifiques que les partenaires doivent suivre. Les partenaires peuvent également introduire, au moyen du formulaire unique, des demandes dûment justifiées d'autres arrangements à convenir par la Commission (DG ECHO) conformément à l'annexe 5 de la convention de subvention.

d) Frais de bureau sur le terrain

Les coûts d'utilisation de bureau sur le terrain pendant l'action sont éligibles et peuvent être déclarés en tant que coûts unitaires conformément aux pratiques habituelles en matière de comptabilité analytique, s'ils remplissent les conditions générales d'éligibilité pour ces coûts unitaires et si le montant par unité est calculé :

- i. en utilisant les coûts réels de l'antenne inscrits dans la comptabilité du bénéficiaire, attribués au taux d'utilisation des bureaux et excluant tout coût inéligible ou déjà inclus dans d'autres catégories budgétaires; Les coûts réels peuvent être ajustés sur la base d'éléments inscrits au budget ou estimés, s'ils sont pertinents pour le calcul des coûts, raisonnables et correspondent à des informations objectives et vérifiables.

et

- ii. conformément aux pratiques habituelles en matière de comptabilité analytique, appliquées de manière cohérente, sur la base de critères objectifs, quelle que soit la source de financement.

e) Actions intégrées dans les stratégies pluriannuelles

Le financement au titre du présent HIP peut être utilisé pour financer des actions mises en œuvre dans le cadre de stratégies pluriannuelles, selon les modalités prévues dans le HIP.

Un Partenariat Programmatique (PP) peut être envisagé pour des propositions soumises dans cette perspective, à condition de pouvoir démontrer la valeur ajoutée d'un tel partenariat dans la mise en œuvre de la stratégie présentée dans le HIP et ses Annexes Techniques. Ces propositions seront soumises aux mêmes critères d'évaluation que les autres propositions, mais devront également clairement mettre en évidence les gains stratégiques et opérationnels obtenus grâce à cette approche. Les secteurs et pays cités ci-dessous le sont à titre indicatif. ECHO reste ouvert à examiner d'autres propositions pertinentes.

Dans le cadre de ce HIP, les propositions visant une approche de type PP peuvent porter sur :

- Des actions multi-pays, dans les secteurs de la nutrition (appui aux dispositifs nationaux de traitement de la malnutrition aigüe sévère (MAS) et assurer la fourniture d'intrants d'urgence aux populations locales pour le traitement de la MAS) et la protection (protection des populations et le respect du DIH pour répondre aux besoins des populations affectées par les conflits).
- Des actions spécifiques aux pays, dans les secteurs et pays suivants : Éducation en situation d'urgence (notamment RCA, Niger, Mali), Protection (notamment RCA, Mali), Nutrition/santé (notamment Tchad), Logistique (notamment RCA) Mécanismes de Réponse Rapide (tous pays sauf le Nigéria).

f) Actions régionales et plurinationales

Les actions régionales/multinationales peuvent bénéficier d'un soutien au titre du présent HIP (et, le cas échéant, en liaison avec d'autres HIPs⁶), lorsqu'elles se révèlent plus appropriées/efficaces que des interventions par pays pour répondre à des besoins identifiés, compte tenu du contexte opérationnel, de la stratégie et des priorités définies dans le HIP (ou les HIP respectifs), des lignes directrices opérationnelles fournies au point 3.2.2 de la présente annexe, ainsi que des capacités de l'organisation candidate. Les propositions doivent préciser la répartition entre les différentes dotations par pays.

4. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Huitième cycle d'allocation

Montant indicatif : jusqu'à EUR 2 666 343.62 pour des interventions au Mauritania.

a) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation:

Un montant de EUR 2 666 343.62 sera utilisé pour apporter une réponse aux besoins immédiats d'assistance alimentaires, pour les ménages réfugiés les plus

⁶ Pour les actions plurinationales relevant de plus d'un HIP, les partenaires sont invités à ne soumettre qu'une seule proposition dans APPEL. Le formulaire unique devra faire référence au HIP qui couvre la majorité des pays visés.

vulnérables, avec une priorité à ceux qui sont récemment arrivés après avoir été victimes des violences au Mali.

Les opérations d'appui logistique pour favoriser l'accès à ces populations pourront également être couvertes.

- b) Les coûts seront éligibles à partir du 01/02/2024^[1].
- c) La durée initiale prévue pour l'Action peut atteindre 24 mois. Les actions de suivi, qui poursuivent/prolongent les opérations en cours financées au titre du cadre financier pluriannuel 2021-2027, peuvent être soumises en tant que demandes de modification pour l'action en cours, avec une prolongation de 24 mois au maximum et une durée totale de l'action modifiée pouvant aller jusqu'à 48 mois. La même approche peut également être utilisée dans la mesure nécessaire à la mise en œuvre de toute stratégie pluriannuelle prévue par le HIP (voir point e) de la section 3 ci-dessus)⁷.
- d) Partenaires pre-sélectionnés^[3]: La priorité sera donnée au PAM/WFP (y compris UNHAS) pour la réponse dans les camps, et à ACF pour l'assistance à destination des réfugiés hors camps.
- e) Informations à fournir : formulaire unique^[4].
- f) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus : pour le 15/01/2024^[5].

^[1] La date d'éligibilité de l'Action n'est pas liée à la date de réception du formulaire unique. Il s'agit de la date d'éligibilité établie dans le formulaire unique ou de la date d'éligibilité du HIP, la date étant celle qui survient le plus tard. *En cas de modification de conventions existantes, la date éligible sera toutefois la date admissible fixée dans la convention initiale.*

⁷ Des orientations supplémentaires peuvent être publiées par la DG ECHO à cet égard, le cas échéant.

^[3] Sauf indication contraire, la notion de partenaires potentiels fait référence à celle d'organisations partenaires certifiées.

^[4] Les formulaires uniques doivent être adressés à la DG ECHO à l'aide du système APPEL.

^[5] La Commission se réserve le droit d'examiner les formulaires uniques qui lui parviendraient après cette date, notamment dans le cas où certains besoins ou certaines priorités ne sont pas couverts par les formulaires uniques reçus.

Septième cycle d'allocation

Montant indicatif : jusqu'à EUR 31 700 000 pour des interventions au Burkina Faso, Cameroun, Mali, Niger, Nigeria, RCA (République Centrafricaine) et Tchad.

g) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation :

Un montant de EUR 31 500 000 sera utilisé pour améliorer la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel immédiats des populations vulnérables ainsi que leurs autres besoins urgents grâce à une approche multisectorielle qui s'étendra de l'assistance alimentaire (distribution en nature/en espèces) à la santé, à la nutrition, à l'eau/hygiène/assainissement, aux abris et biens non alimentaires, et à la protection. Les modalités de mise en œuvre envisagées incluent le mécanisme de réponse rapide. En outre, un appui aux opérations (transports, logistique), là où cela est nécessaire (par exemple au Nigéria, au Burkina Faso, au Mali), pourra être pris en compte.

Pour la réponse à la crise soudanaise à l'Est du Tchad, les secteurs prioritaires sont: la protection, l'eau/hygiène/assainissement, la coordination et la gestion de sites, la nutrition. Pour la réponse dans la Province du Lac, toujours au Tchad, une approche multisectorielle sera soutenue.

La réponse supplémentaire en RCA couvrira les besoins de protection des populations déplacées du Sud du Tchad en raison de la violence dans cette zone.

Un montant de EUR 200 000 sera utilisé pour le projet « Amélioration de l'anticipation et de la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles grâce au renforcement du suivi des aléas agro-climatique et du système d'alerte précoce au Cameroun » mis en œuvre par le partenaire FAO. Le complément budgétaire ciblera l'ajout d'un modificateur de crise qui va activer un protocole existant pour l'AA (Action Anticipative), décrivant les déclencheurs et leurs seuils d'action, les activités à entreprendre, les lieux, etc.

h) Les coûts seront éligibles à partir du 15/04/2023⁸.

i) La durée initiale prévue pour l'Action peut atteindre 24 mois. Les actions de suivi, qui poursuivent/prolongent les opérations en cours financées au titre du cadre financier pluriannuel 2021-2027, peuvent être soumises en tant que demandes de modification pour l'action en cours, avec une prolongation de 24 mois au maximum et une durée totale de l'action modifiée pouvant aller jusqu'à 48 mois. La même approche peut également être utilisée dans la mesure nécessaire à la mise en œuvre de toute stratégie pluriannuelle prévue par le HIP (voir point e) de la section 3 ci-dessus)⁹.

j) Partenaires pre-sélectionnés¹⁰:

Burkina Faso : ACF (pour le consortium RRM frontline), ALIMA, SI, PUI.

Cameroun : PUI, SI, UNICEF PLAN INTERNATIONAL, FAO

Mali : ACTED, ACF, NRC, IRC, DRC, EDUCO, WFP

Niger : ALIMA, ACF, COOPI, Croix Rouge Luxembourgeoise

Nigeria : ALIMA, CARITAS, DRC, IOM, SI, UNICEF, WFP

RCA : DRC

Tchad : ACF, ACTED, ALIMA, CONCERN, HUMANITE & INCLUSION, ICRC, UNICEF.

- k) Informations à fournir : formulaire unique¹¹.
- l) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus : pour le 13/11/2023¹².

Sixième cycle d'allocation

- m) Montant indicatif : jusqu'à EUR 5 259 000 pour des interventions dans l'Est du Chad (provinces du Sila, Ouaddaï et Wadi Fira)
- n) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation :
 - Appui à l'assistance alimentaire vitale, santé & nutrition, eau, hygiène et assainissement, protection, abris/articles ménagers non essentiels aux personnes déplacées tant dans les camps que dans les zones frontalières où les populations n'ont pas encore bénéficié d'une solution de réinstallation.
 - Appui aux opérations, en termes d'accès physique (transports, logistiques) et de sécurité.
- o) Les coûts seront éligibles à partir du 15/04/2023¹³.
- p) La durée initiale prévue pour l'Action peut atteindre 24 mois. Les actions de suivi, qui poursuivent/prolongent les opérations en cours financées au titre du cadre financier pluriannuel 2021-2027, peuvent être soumises en tant que demandes de modification pour l'action en cours, avec une prolongation de 24 mois au maximum et une durée totale de l'action modifiée pouvant aller jusqu'à 48 mois. La même approche peut également être utilisée dans la mesure nécessaire à la mise en œuvre de toute stratégie pluriannuelle prévue par le HIP (voir point e) de la section 3 ci-dessus)¹⁴.
- q) Partenaires sélectionnés¹⁵: tous les partenaires de la DG ECHO. Il est à noter que l'ensemble des propositions soumises dans le cadre du quatrième cycle d'allocation budgétaire de ce HIP seront éligibles et évaluées également dans le cadre de ce sixième cycle d'allocation. Les partenaires souhaitant actualiser leur

⁸ La date d'éligibilité de l'Action n'est pas liée à la date de réception du formulaire unique. Il s'agit de la date d'éligibilité établie dans le formulaire unique ou de la date d'éligibilité du HIP, la date étant celle qui survient le plus tard. *En cas de modification de conventions existantes, la date éligible sera toutefois la date admissible fixée dans la convention initiale.*

⁹ Des orientations supplémentaires peuvent être publiées par la DG ECHO à cet égard, le cas échéant.

¹⁰ Sauf indication contraire, la notion de partenaires potentiels fait référence à celle d'organisations partenaires certifiées.

¹¹ Les formulaires uniques doivent être adressés à la DG ECHO à l'aide du système APPEL.

¹² La Commission se réserve le droit d'examiner les formulaires uniques qui lui parviendraient après cette date, notamment dans le cas où certains besoins ou certaines priorités ne sont pas couverts par les formulaires uniques reçus.

¹³ La date d'éligibilité de l'Action n'est pas liée à la date de réception du formulaire unique. Il s'agit de la date d'éligibilité établie dans le formulaire unique ou de la date d'éligibilité du HIP, la date étant celle qui survient le plus tard. *En cas de modification de conventions existantes, la date éligible sera toutefois la date admissible fixée dans la convention initiale.*

¹⁴ Des orientations supplémentaires peuvent être publiées par la DG ECHO à cet égard, le cas échéant.

¹⁵ Sauf indication contraire, la notion de partenaires potentiels fait référence à celle d'organisations partenaires certifiées.

proposition précédemment soumise sont encouragés à contacter la DG ECHO pour accès à leurs documents dans APPEL.

- r) Informations à fournir : formulaire unique¹⁶.
- s) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus : pour le 10/08/2023¹⁷.

Cinquième cycle d'allocation

- a) Montant indicatif : jusqu'à EUR 14 880 665.
- b) Les coûts seront éligibles à partir du 01/06/2023¹³.
- c) Partenaire potentiel : IFRC. L'allocation est destinée au Partenariat Programmatique pilote 'Accelerating local action in humanitarian and health crises', dans les pays suivants : Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad et le Cameroun.
- d) Informations à fournir : formulaire unique¹⁶.

Quatrième cycle d'allocation

- t) Montant indicatif : jusqu'à EUR 7 000 000 pour des interventions dans l'Est du Chad (provinces du Sila, Ouaddaï et Wadi Fira)
- u) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation :
 - Appui à l'assistance alimentaire vitale, santé & nutrition, eau, hygiène et assainissement, protection, abris/articles ménagers non essentiels aux personnes déplacées tant dans les camps que dans les zones frontalières où les populations n'ont pas encore bénéficié d'une solution de réinstallation.
 - appui aux opérations, en termes d'accès physique (transports, logistiques) et de sécurité.
- v) Les coûts seront éligibles à partir du 15/04/2023¹⁸.
- w) La durée initiale prévue pour l'Action peut atteindre 24 mois. Les actions de suivi, qui poursuivent/prolongent les opérations en cours financées au titre du cadre financier pluriannuel 2021-2027, peuvent être soumises en tant que demandes de modification pour l'action en cours, avec une prolongation de 24 mois au maximum et une durée totale de l'action modifiée pouvant aller jusqu'à 48 mois. La même approche peut également être utilisée dans la mesure nécessaire à la mise en œuvre de toute stratégie pluriannuelle prévue par le HIP (voir point e) de la section 3 ci-dessus)¹⁹.
- x) Partenaires sélectionnés²⁰: tous les partenaires de la DG ECHO.
- y) Informations à fournir : formulaire unique²¹.
- z) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus : pour le 03/07/2023²².

Troisième cycle d'allocation

- a) Montant indicatif : jusqu'à EUR 5 000 000 pour des interventions en priorité dans les pays suivants : Cameroun, Niger.

- b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation :
- Eau, hygiène, assainissement et sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables, y compris la protection des personnes de retour d'Afrique du Nord et en besoin d'assistance d'urgence, grâce à une approche multisectorielle mise en œuvre notamment par des mécanismes de réponse rapide (Niger).
 - Sécurité alimentaire et nutritionnelle, santé et protection des personnes vulnérables, par une approche multisectorielle ainsi que par des mécanismes de réponse rapide (Cameroun).
- c) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2023²³.
- d) La durée initiale prévue pour l'Action peut atteindre 24 mois, y compris pour les interventions dans le secteur de la préparation aux catastrophes.
- Les actions de suivi, qui poursuivent/prolongent les opérations en cours financées au titre du cadre financier pluriannuel 2021-2027, peuvent être soumises en tant que demandes de modification pour l'action en cours, avec une prolongation de 24 mois au maximum et une durée totale de l'action modifiée pouvant aller jusqu'à 48 mois. La même approche peut également être utilisée dans la mesure nécessaire à la mise en œuvre de toute stratégie pluriannuelle prévue par le HIP (voir point e) de la section 3 ci-dessus)²⁴. Les actions dans le domaine de l'éducation dans les situations d'urgence devraient avoir une durée initiale d'au moins 24 mois, sauf s'il existe une justification fondée sur les besoins ou le contexte pour une durée plus courte.
- e) Partenaires sélectionnés ou mis 'on-hold' lors du premier cycle d'allocation du HIP 2023 pour l'Afrique de l'Ouest et Centrale:²⁵:
- Niger: ACF, Croix Rouge Luxembourgeoise et tout acteur sélectionné dans le cadre du HIP 2023 capable d'apporter une réponse d'urgence aux personnes

¹⁶ Les formulaires uniques doivent être adressés à la DG ECHO à l'aide du système APPEL.

¹⁷ La Commission se réserve le droit d'examiner les formulaires uniques qui lui parviendraient après cette date, notamment dans le cas où certains besoins ou certaines priorités ne sont pas couverts par les formulaires uniques reçus.

¹⁸ La date d'éligibilité de l'Action n'est pas liée à la date de réception du formulaire unique. Il s'agit de la date d'éligibilité établie dans le formulaire unique ou de la date d'éligibilité du HIP, la date étant celle qui survient le plus tard. *En cas de modification de conventions existantes, la date éligible sera toutefois la date admissible fixée dans la convention initiale.*

¹⁹ Des orientations supplémentaires peuvent être publiées par la DG ECHO à cet égard, le cas échéant.

²⁰ Sauf indication contraire, la notion de partenaires potentiels fait référence à celle d'organisations partenaires certifiées.

²¹ Les formulaires uniques doivent être adressés à la DG ECHO à l'aide du système APPEL.

²² La Commission se réserve le droit d'examiner les formulaires uniques qui lui parviendraient après cette date, notamment dans le cas où certains besoins ou certaines priorités ne sont pas couverts par les formulaires uniques reçus.

²³ La date d'éligibilité de l'Action n'est pas liée à la date de réception du formulaire unique. Il s'agit de la date d'éligibilité établie dans le formulaire unique ou de la date d'éligibilité du HIP, la date étant celle qui survient le plus tard. *En cas de modification de conventions existantes, la date éligible sera toutefois la date admissible fixée dans la convention initiale.*

²⁴ Des orientations supplémentaires peuvent être publiées par la DG ECHO à cet égard, le cas échéant.

²⁵ Sauf indication contraire, la notion de partenaires potentiels fait référence à celle d'organisations partenaires certifiées.

vulnérables de retour d’Afrique du Nord, à la condition que cette réponse soit coordonnée et endossée par le Humanitarian Coordination Team (HCT).

- Cameroun: PUI, SI, IOM, CICR et ALIMA

- f) Informations à fournir : formulaire unique²⁶.
- g) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus : pour le 07/04/2023²⁷.

Deuxième cycle d’allocation

- a. Montant indicatif : jusqu’à EUR 31 300 000 pour des interventions en priorité dans les pays suivants : Benin, Burkina Faso, Côte d’Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, République Centrafricaine, Tchad, Togo.
- b. Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d’évaluation : sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables grâce à une approche multisectorielle, y compris par des mécanismes de réponse rapide ; protection ; santé ; eau/hygiène/assainissement ; abris et NFIs ; logistique.
- c. Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2023²⁸.
- d. La durée initiale prévue pour l’Action peut atteindre 24 mois y compris pour les interventions dans le secteur de l’éducation en situations d’urgence, la préparation aux catastrophes. Les actions de suivi peuvent être soumises en tant que demandes de modification à des actions en cours, avec une prolongation possible de 24 mois maximum et une durée totale de l’action modifiée pouvant aller jusqu’à 48 mois. La même approche peut également être utilisée, dans la mesure nécessaire à la mise en œuvre de toute stratégie pluriannuelle prévue par le HIP (voir point e de la section 3 ci-dessus) ²⁹.
- e. Partenaires potentiels : **(a)** pour le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, la République Centrafricaine et le Tchad : les partenaires déjà actifs sous fonds ECHO dans les zones affectées pouvant apporter une réponse immédiate aux besoins. À cet effet, les propositions reçues et évaluées favorablement dans le cadre du premier cycle d’allocation seront prises en compte dans le cadre de ce deuxième cycle. **(b)** Pour les pays côtiers : les partenaires déjà présents dans les zones affectées qui soumettront des nouvelles demandes de financement ou des demandes de modification d’actions en cours avant le 20/3/2023, suivant les lignes directrices spécifiques présentées dans la section 4.1.2.2 de cette annexe technique du HIP. **(c)** En ce qui concerne le Nigéria, la Mauritanie et le Burkina Faso, un montant pouvant s’élever jusqu’à EUR 9 450 000 est envisagé pour renforcer la réponse à la crise alimentaire via le PAM (WFP), en raison de son mandat spécifique pour la réponse aux besoins alimentaires en période de soudure ainsi qu’aux besoins en assistance

²⁶ Les formulaires uniques doivent être adressés à la DG ECHO à l’aide du système APPEL.

²⁷ La Commission se réserve le droit d’examiner les formulaires uniques qui lui parviendraient après cette date, notamment dans le cas où certains besoins ou certaines priorités ne sont pas couverts par les formulaires uniques reçus.

²⁸ La date d’éligibilité de l’Action n’est pas liée à la date de réception du formulaire unique. Il s’agit de la date d’éligibilité établie dans le formulaire unique ou de la date d’éligibilité du HIP, la date étant celle qui survient le plus tard. *En cas de modification de conventions existantes, la date éligible sera toutefois la date admissible fixée dans la convention initiale.*

²⁹ Des orientations supplémentaires peuvent être publiées par la DG ECHO à cet égard, le cas échéant.

alimentaire des populations déplacées, suivant les lignes directrices spécifiques présentées dans la section 4.1.2.2 de cette annexe technique du HIP.

f. Informations à fournir : formulaire unique³⁰.

g. Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus : le 20/03/2023³¹ pour les partenaires identifiés sous (b) et (c) du point e. ci-dessus (Partenaires potentiels).

Premier cycle d'allocation

a) Montant indicatif : jusqu'à EUR 181 500 000.

b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation : toutes les actions visées à la section 3.4 du HIP et dans les lignes directrices opérationnelles spécifiques de la section 4.1.2 du présent document.

c) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2023³². Les Actions commenceront à partir du 01/01/2023³³.

d) La durée initiale prévue pour l'Action peut atteindre 24 mois, y compris pour les interventions dans le secteur de la préparation aux catastrophes.

Les actions de suivi, qui poursuivent/prolongent les opérations en cours financées au titre du cadre financier pluriannuel 2021-2027, peuvent être soumises en tant que demandes de modification pour l'action en cours, avec une prolongation de 24 mois au maximum et une durée totale de l'action modifiée pouvant aller jusqu'à 48 mois. La même approche peut également être utilisée dans la mesure nécessaire à la mise en œuvre de toute stratégie pluriannuelle prévue par le HIP (voir point e) de la section 3 ci-dessus)³⁴. Les actions dans le domaine de l'éducation dans les situations d'urgence devraient avoir une durée initiale d'au

³⁰ Les formulaires uniques doivent être adressés à la DG ECHO à l'aide du système APPEL.

³¹ La Commission se réserve le droit d'examiner les formulaires uniques qui lui parviendraient après cette date, notamment dans le cas où certains besoins ou certaines priorités ne sont pas couverts par les formulaires uniques reçus.

³² La date d'éligibilité de l'Action n'est pas liée à la date de réception du formulaire unique. Il s'agit de la date d'éligibilité établie dans le formulaire unique ou de la date d'éligibilité du HIP, la date étant celle qui survient le plus tard. *En cas de modification de conventions existantes, la date éligible sera toutefois la date admissible fixée dans la convention initiale.*

³³ La DG ECHO précisera quelle option a été retenue pour ce cycle.

³⁴ Des orientations supplémentaires peuvent être publiées par la DG ECHO à cet égard, le cas échéant.

moins 24 mois, sauf s'il existe une justification fondée sur les besoins ou le contexte pour une durée plus courte.

- e) Les partenaires potentiels³⁵ : tous les partenaires de la DG ECHO.
- f) Informations à fournir : formulaire unique³⁶.
- g) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus : pour le 16/01/2023³⁷.

4.1. Exigences opérationnelles :

4.1.1. Critères d'évaluation

1) La pertinence :

- Quelle est la pertinence de l'intervention proposée ; est-ce cela répond aux objectifs du HIP ?
- L'évaluation conjointe des besoins a-t-elle été utilisée pour l'intervention proposée (le cas échéant) ? D'autres évaluations récentes et complètes des besoins ont-elles été utilisées ?
- L'intervention proposée a-t-elle été coordonnée avec d'autres acteurs humanitaires concernés ?

2) Capacité et expertise

- Le partenaire, avec ses partenaires de mise en œuvre, possède-t-il une expertise suffisante du pays / de la région et / ou technique ?
- Comment est-ce que le partenaire contribue au développement/renforcement de la capacité locale ?

3) Méthodologie et faisabilité

- Qualité de la stratégie de réponse proposée, y compris la logique d'intervention / le cadre logique, les indicateurs de réalisation et de résultats, les risques et les défis.
- Faisabilité, y compris les contraintes en matière de sécurité et d'accès.
- Qualité des systèmes de monitoring.

4) Coordination et éléments post-intervention pertinents

- Mesure dans laquelle l'intervention proposée doit être mise en œuvre en coordination avec d'autres actions (y compris, le cas échéant, l'utilisation de registres uniques et interopérables de bénéficiaires).
- Mesure dans laquelle l'intervention proposée contribue à la résilience et au développement durable.

5) Rentabilité / efficacité / transparence

- L'intervention proposée montre-t-elle une relation appropriée entre les ressources à employer, les activités à entreprendre et les objectifs à atteindre ?
- La ventilation des coûts est-elle suffisamment affichée / expliquée ? ³⁸

Dans le cas d'actions déjà mises en œuvre sur le terrain, où la DG ECHO est invitée à financer la poursuite de cette action, une visite de l'action en cours peut être effectuée par

l'expert terrain de la DG ECHO (AT) afin de déterminer la faisabilité et la qualité de l'action proposée.

Aucune subvention ne sera octroyée aux ONG partenaires qui n'auront pas rempli leurs obligations de soumission de comptes certifiés (à savoir qui auraient omis de les soumettre en temps voulu à la Commission sans justification appropriée) ou qui sembleraient ne pas fournir de garanties suffisantes en terme de capacité financière pour mettre en œuvre les actions proposées (à la lumière de leurs ratios de liquidité et d'indépendance établis sur la base des derniers comptes annuels certifiés par un auditeur externe).

4.1.2. Lignes directrices opérationnelles spécifiques et critères d'évaluation opérationnels

Cette section décrit les lignes directrices opérationnelles spécifiques qui doivent être prises en compte par les partenaires dans la conception des opérations humanitaires soutenues par la DG ECHO. Ces lignes directrices énumèrent et expliquent également les critères d'évaluation - basés sur ceux décrits dans la section 3.2.1 - qui seront appliqués par la DG ECHO lors de l'évaluation des propositions soumises dans le contexte spécifique du HIP auquel cette annexe technique se rapporte. Le HIP et son annexe politique thématique, donnant les informations sur les politiques sectorielles de la DG ECHO, doivent être consultée en parallèle.

La DG ECHO encourage la localisation et invite ses partenaires à clairement indiquer ces partenariats dans leurs propositions.

En ce qui concerne la logistique (l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement), la DG ECHO soutiendra des solutions stratégiques telles que des services partagés et/ou communs, la passation conjointe de marchés, etc., si leur rentabilité et leur utilité pour accroître l'efficacité et la rapidité de la réponse sont démontrées, conformément à la politique de logistique humanitaire de la DG ECHO. La DG ECHO encourage également plus largement l'application de la politique de logistique humanitaire, en particulier les principales considérations exposées à l'annexe 1 : Cadre des opérations.

En ce qui concerne les actions dans le domaine de l'éducation dans les situations d'urgence, la priorité sera accordée au financement de projets qui ciblent au moins 50 % de filles, à moins qu'il n'existe une justification contextuelle pour un ciblage différent.

L'annexe relative à la politique devrait être consultée en parallèle.

Pour les projets d'éducation en espèces, il convient d'accorder une attention particulière à la durabilité des interventions et, si possible, aux liens avec des solutions de subsistance à plus long terme.

Dans le cadre d'actions visant à appuyer des initiatives de retour de personnes réfugiées et déplacées internes dans leur zone d'origine, certains principes devront être respectés : caractère volontaire du retour, dignité des conditions de retour, sécurité au sens large

³⁵ Sauf indication contraire, la notion de partenaires potentiels fait référence à celle d'organisations partenaires certifiées.

³⁶ Les formulaires uniques doivent être adressés à la DG ECHO à l'aide du système APPEL.

³⁷ La Commission se réserve le droit d'examiner les formulaires uniques qui lui parviendraient après cette date, notamment dans le cas où certains besoins ou certaines priorités ne sont pas couverts par les formulaires uniques reçus.

³⁸ Conformément à la section correspondante des lignes directrices du formulaire unique (section 10)
ECHO/-AF/BUD/2023/91000

(physique, légale et matérielle) et durabilité du retour. Toute action devra être basée sur une analyse approfondie des risques de protection, sur une analyse des besoins et de la vulnérabilité des populations ciblées et devra démontrer comment l'approche s'inscrit dans le respect des principes humanitaires et du principe « Ne pas nuire ».

Autant que possible, et dans le respect des principes humanitaires, les partenaires devront appliquer une approche de triple nexus (humanitaire-développement-paix) tout au long du cycle du projet. Les partenaires de la DG ECHO devront souligner dans leurs propositions les possibilités de s'engager avec les systèmes nationaux à différents niveaux lorsque possible, en particulier en ce qui concerne les services sociaux de base (santé / nutrition, WASH, éducation), la protection et les transferts aux ménages (toute modalité). Il est également attendu des partenaires qu'ils évaluent s'il est possible de s'appuyer sur les interventions humanitaires en tant que bonnes pratiques de plaidoyer / dialogue au niveau national pour déclencher de nouveaux investissements à long terme par les acteurs du développement.

Conformément à l'engagement de la DG ECHO d'étendre le soutien aux filets sociaux réactifs aux chocs, conçues en étroite collaboration avec les acteurs de développement, les partenaires impliqués dans les transferts directs (toute modalité) notamment devront systématiquement chercher à explorer/établir des liens avec des programmes de transferts sociaux/systèmes de protection sociale.

Le choix de la modalité d'intervention doit être éclairé par une réponse fondée sur une analyse fine des besoins, des résultats techniques visés (incluant la stabilité des marchés/prix), des risques (inclus les aspects de protection, genre, âge et invalidité) et du principe de « ne pas nuire », intégrant une analyse de marché conjointe et environnementales. L'utilisation des transferts d'espèces (cash) doit être systématiquement envisagée quand adaptée et après analyse, à travers tous les différents mécanismes de réponse financés par la DG ECHO. Toutes les interventions en espèces doivent être conformes à la politique thématique de la DG ECHO en la matière, y compris les considérations sectorielles figurant à l'annexe 3 de la Politique.

La valeur des transferts d'espèces doit être suffisante pour couvrir ou contribuer aux besoins de base d'urgence (gap des Minimum Expenditure Basket – MEB) et en cohérence avec les politiques nationales en matière de services de base et doit être complétée par d'autres interventions sectorielles pertinentes qui ne peuvent pas être satisfaites par l'argent.

Quelle que soit la modalité, les résultats sectoriels et multisectoriels doivent faire l'objet d'un suivi cohérent par rapport aux objectifs définis. Il en est de même du suivi-évaluation et analyse, en temps réel, des prix et de l'effet des modalités sur les prix des marchés locaux afin d'informer et d'adapter l'aide. Dans les contextes d'inflation élevée et de dépréciation de la monnaie, les partenaires doivent concevoir des programmes et options B de réponse et modalités afin d'anticiper les chocs inflationnistes potentiels et/ou d'adapter leur réponse sur base de seuils et modalités clairement prédéfinies.

Si les transferts d'espèces ne sont pas considérés comme la modalité de réponse la plus adaptée aux résultats visés, les coupons électroniques (de préférence) ou l'assistance en

nature sont des alternatives soutenues par la DG ECHO. Néanmoins, les réponses en coupons et en nature devront être envisagées selon les approches suivantes :

- basée sur les marchés locaux de proximité afin de tirer les filières de production et de services et de renforcer l'accès des ménages à ces derniers.
- répondre, dans la mesure du possible, aux préférences socio-culturelles ;
- démontrer de manière factuelle des économies d'échelle et des prix d'achat préférentiels pour les bénéficiaires.

Adaptation au changement climatique et considérations environnementales

L'adaptation des réponses au changement climatique et la réduction de la dégradation de l'environnement revêtent une grande importance dans les interventions des partenaires. Ces actions contribuent également à la mise en œuvre globale du pacte vert³⁹ pour l'Europe par la Commission européenne.

Tous les partenaires devraient inclure des mesures adaptées au contexte afin de réduire l'empreinte environnementale des actions proposées, tout en préservant leur efficacité, conformément aux exigences environnementales minimales énoncées dans les orientations environnementales de la DG ECHO pour les projets humanitaires⁴⁰.

4.1.2.1. Priorités sectorielles

Renforcer la capacité de réaction rapide

(1) Mécanismes de réaction rapide/d'urgence (ERM/RRM) en tant qu'actions autonomes

Les mécanismes d'urgence/de réaction rapide (ERM/RRM) sont des actions autonomes qui mettent en commun les capacités des différents partenaires en vue d'améliorer et de mieux coordonner la préparation et la réaction rapide, guidées par des plans d'alerte précoce et des plans d'urgence. Les ERMS/RRMs sont conçus pour fournir une assistance multifonctionnelle initiale à vie lorsque d'autres mécanismes de réaction ne sont pas encore en place. Les ERMS/RRMs sont principalement utilisés pour faire face à des crises déclenchées rapidement. Pour les indicateurs « démarrage lent », des indicateurs objectifs assortis de seuils d'engagement/désengagement devraient être définis en coordination avec d'autres parties prenantes, y compris les autorités.

(2) Flexibilité intégrée dans les actions

Le cas échéant, les partenaires devraient introduire une certaine souplesse pour mobiliser des ressources provenant d'actions en cours et réagir rapidement et/ou agir avant tout nouveau choc émergent survenant et/ou prévu dans le domaine de leurs opérations (une crise au sein d'une crise). Des mesures de flexibilité peuvent être déclenchées pour apporter une première réponse polyvalente vitale au lendemain d'une crise rapide, ainsi que pour agir avant un choc imminent; les trois principaux scénarios sont les suivants: I) combler le délai dans l'attente de ressources supplémentaires; répondre à des besoins humanitaires à petite échelle qui, sans cela, resteraient sans réponse; III) fournir une

³⁹ https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_en

⁴⁰ https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/what/humanitarian-aid/climate-change-and-environment_en

assistance avant un choc imminent afin de prévenir ou de réduire son impact humanitaire aigu, conformément à un plan prédéfini comportant des déclencheurs et des actions définis.

L'application des mesures de flexibilité devrait reposer sur une analyse des risques multiples et sur l'élaboration de scénarios les plus pessimistes et les plus probables. Les partenaires devraient élaborer un plan détaillé tenant compte du prépositionnement des stocks, de l'augmentation du personnel, des déclencheurs et des secteurs d'intervention.

Le ERM/RRM et les mesures de flexibilité sont complémentaires et s'excluent pas ; Les mesures de flexibilité permettent de réagir à l'avance et de combler le temps entre le choc et le temps nécessaire pour mobiliser des ressources ad hoc par l'intermédiaire du ERM/RRM ou d'un financement supplémentaire. Le respect des délais de réponse est un élément clé de l'efficacité des mesures de flexibilité et du ERM/RRM. Les partenaires devraient adopter des indicateurs pour mesurer le délai nécessaire pour fournir la première aide (par exemple, réponse vitale pour xxx personnes, et/ou évaluation des besoins dans les xxx jours suivant le déplacement/la catastrophe/l'alerte/le dépassement des déclencheurs).

(3) European Humanitarian Response Capacity (EHRC) :

L'EHRC vise à soutenir la fourniture de l'aide humanitaire dans le cadre d'une approche visant à combler les lacunes. Dans le cadre de l'EHRC, la Commission dispose de plusieurs outils qui peuvent être activés en cas de catastrophe soudaine, par exemple une série de services logistiques communs (y compris des opérations aériennes, des services d'entreposage, le transport terrestre du dernier kilomètre, etc.), ou une réserve de WASH d'urgence et d'abris qui peuvent être prépositionnés dans des entrepôts régionaux dans le monde entier.

La DG ECHO pourrait proposer directement à un ou plusieurs partenaires de gérer certains services logistiques communs ou être chargée de la distribution des articles de secours d'urgence. Le choix du partenaire sera effectué sur la base d'un ensemble de critères divers, tels que la présence dans la zone touchée, l'expérience et l'expertise disponibles. Étant donné que l'EHRC est une capacité de réaction d'urgence, les décisions d'activation seront prises de manière consultative mais rapide. Afin de gérer les services de l'EHRC et/ou de distribuer des articles de secours d'urgence, les partenaires pourraient faire usage de la flexibilité intégrée dans les actions (section 2 ci-dessus).

4.1.2.2. Priorités pays

CAMEROUN

Les crises du Bassin du Lac Tchad et des régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest (NO/SO) sont les zones d'intervention prioritaires pour la réponse de la DG ECHO. Une réponse aux autres crises, en particulier la crise des réfugiés centrafricains, pourra être considérée en fonction de la disponibilité des fonds et du degré de vulnérabilité des populations affectées.

La réponse humanitaire visera (i) la protection des personnes qui ont été déplacées de force en raison de la violence armée (y inclus les conflits intercommunautaires) et des catastrophes naturelles majeures et (ii) la création des conditions propices à des solutions durables aux déplacements, grâce à la collaboration avec les autorités locales (en fonction du contexte, cas du NO/SO), les communautés et les partenaires au développement et en renforçant la participation des partenaires locaux et des personnes déplacées à la prise de décisions et à la programmation. Les mécanismes de coordination générale de soutien à

l'assistance humanitaire et contribuant au plaidoyer, à l'amélioration de l'accès humanitaire et à la collecte de données sur les déplacements de populations et/ou aux analyses du contexte des zones de retour pourront aussi être financés.

Au NO/SO, les réponses se focaliseront sur les besoins les plus aigus et urgents des populations affectées par cette crise dans lesdites zones concernées premièrement et éventuellement dans celles immédiatement avoisinantes (régions Ouest et Littoral) qui accueillent un nombre considérable de déplacés internes.

Protection

Seront priorisés les actions intégrées apportant une réponse aux violences sexuelles et basées sur le genre (VBG), le monitoring de protection avec la prise en charge de cas identifiés, ainsi que les interventions de protection de l'enfance en situations d'urgence, y compris les actions visant à prévenir et répondre à la problématique des enfants associés aux forces et groupes armés (EAFGA), le mécanisme Monitoring and Reporting Mechanism (MRM), garantissant la disponibilité des services de protection de l'enfance et du soutien psychosocial, y compris la gestion des cas par les services de sécurité sociale et intégrant l'absence d'une scolarité adéquate depuis 2016 (NO/SO), le recrutement de mineurs dans les groupes armés non-étatiques. Dans l'Extrême Nord, les zones de convergence identifiées dans le cadre du nexus Humanitaire, Développement et Paix (HPDN) seront priorisées. Les actions visant à améliorer l'accès à la documentation civile seront encouragées.

Assistance alimentaire et soutien aux moyens d'existence

Dans l'Extrême Nord, les mécanismes d'alerte et de réponse rapide seront privilégiés en veillant à assurer le maintien d'un statut alimentaire acceptable des bénéficiaires (minimum de trois distributions mensuelles). A l'issue de la réponse rapide, l'articulation d'une réponse allant au-delà de celle fournie dans l'urgence avec une éventuelle réponse post-RRM pour les plus vulnérables sera encouragée. Pour les réfugiés Nigériens, une assistance différenciée selon le niveau de vulnérabilité et l'analyse des déficits est souhaitée. Dans le NO/SO, le dimensionnement de la réponse reposera sur une analyse argumentée des risques opérationnels contextuels, des besoins et vulnérabilités identifiés et des capacités organisationnelles du partenaire de mise en œuvre. Des capacités de contingence en cas de nouvelles urgences alimentaires pourront être considérées. L'assistance alimentaire pourra être accompagnée d'activités soutenant les moyens d'existence, pour autant que l'impact de celles-ci sur la consommation alimentaire des ménages soit visible pendant la durée de l'action initiale déployée. Les opérations devront reposer sur les leçons apprises des actions précédentes partagées au moment de la soumission de la demande de financement. Les opérations devront aussi prendre en compte les besoins énergétiques des populations (pour la cuisson de la nourriture), afin d'éviter d'aggraver la déforestation des zones concernées.

Santé et nutrition

La priorité sera accordée aux régions en conflit ainsi qu'aux populations pour lesquelles l'accès aux soins représente un défi majeur. La prise en charge de la malnutrition aiguë sévère sera intégrée dans les soins de santé primaire des formations sanitaires appuyés par les partenaires dans les zones à forte concentration de déplacés internes. Les opérations santé doivent proposer un appui global aux activités préventives et curatives telles que la vaccination de routine, les consultations, la santé sexuelle et reproductive et la prise en charge des violences basées sur le genre ainsi que l'établissement des liens avec les acteurs de protection de l'enfance. Dans un contexte de fragilité et de conflit marqué par une

persistance des épidémies (rougeole et risque majeur de choléra), la réponse à celles-ci pourra être considérée quand les seuils d'urgence sont atteints et les capacités locales sont dépassées. Tous les groupes d'âge et genre doivent bénéficier de l'accès aux soins. En outre, au regard des attaques répétées contre les civils et les humanitaires, dans un contexte d'insécurité exacerbée, il est impératif de mettre en place un plaidoyer continu envers des porteurs d'armes pour le respect de la mission médicale (personnelle et installations) ainsi qu'au niveau des institutions centralisée et décentralisée (concernant le NO/SO en particulier). Les opérations devront prendre en compte la gestion des déchets produits par les activités humanitaires en question (y compris les déchets dangereux).

Éducation en situation d'urgence

Dans les régions NO/SO où les attaques contre l'éducation sont régulières, la réponse devra être innovante (radio, apprentissage à distance, écoles communautaires, etc.) et reposer sur une analyse intégrant la réduction des risques identifiés et la protection de l'éducation face aux attaques, y compris l'occupation des écoles. La réponse EiE accordera la priorité aux enfants déplacés par les crises et vivant dans les zones difficiles d'accès, ceux non scolarisés ou déscolarisés avec un accent sur les jeunes filles. De ce fait, un profilage approfondi des enfants permettra d'identifier la réponse éducative la plus appropriée (éducation non-formelle, programme d'éducation accélérée, soutien à l'éducation formelle, solutions innovantes, etc.). À ce titre, il est recommandé que les actions d'éducation verticales soient combinées avec des pans de programme qui répondent aux causes de la non-scolarisation ou du décrochage scolaire. De même, l'intégration de la protection de l'enfance et d'autres secteurs est encouragée afin d'assurer la complémentarité avec les actions de sécurité alimentaire, d'accès à l'eau et de santé. La mise en place d'un programme anglophone d'éducation accélérée (AEP anglophone) répondant aux besoins des enfants déscolarisés à cause du conflit pourrait être envisagée. Dans l'Extrême Nord, la réponse ciblera en priorité les enfants et les jeunes déplacés, réfugiés et retournés qui n'ont pas/plus accès à l'école, avec également un appui à la communauté hôte, en utilisant les programmes d'éducation accélérée non-formelle, dont la vulgarisation et la mise à l'échelle sont encouragées, ainsi que d'autres approches innovantes et alternatives. Dans toutes les réponses, une approche communautaire est nécessaire. Le partenaire doit assurer une composante forte en soutien psychosocial (PSS) et apprentissage social et émotionnel (SEL12). La cartographie d'autres bailleurs et les synergies avec ces derniers visant à réduire les vulnérabilités des ménages, à inciter la scolarisation des enfants et leur maintien à l'école, seront promues.

Eau, Hygiène, Assainissement et Abris

Les réponses financées par la DG ECHO dans ces secteurs s'intégreront dans des propositions de réponses multisectorielles santé/nutrition, éducation. Ces réponses, y compris les mécanismes de RRM, devront inclure l'accès à l'eau, à l'assainissement ainsi que l'appui aux comités de gestion des points d'eau. L'accès durable à l'eau devra être la priorité des interventions Eau, Hygiène et Assainissement (EHA). Les appuis devront se porter en premier lieu sur la réponse aux nouveaux besoins qui apparaissent ou augmentent, en ciblant les plus grandes vulnérabilités. Des projets EHA ou abris autonomes devront être justifiés par l'augmentation significative des besoins dans les zones de déplacements massifs. La réponse en matière d'abris doit être multiple, couvrant les urgences et les nouveaux déplacements en priorité, sans éliminer les interventions et les soutiens à court terme et plus durables que possible. La qualité des abris d'urgence doit être améliorée pour offrir une protection effective aux populations déplacées, l'appui à la construction des abris

en matériaux locaux plus durables n'étant pas exclu, tout en considérant l'accès sécurisé à la terre, la contribution communautaire et l'impact environnemental des interventions.

Préparation aux catastrophes

Priorité sera accordée aux actions contribuant au renforcement de la préparation des acteurs humanitaires aux situations d'urgence face aux risques de déplacements de populations et de flambées d'épidémies. Il s'agit de :

Priorité 1 : Les actions basées sur l'évaluation des risques et l'anticipation visant à renforcer les systèmes nationaux d'alerte précoce et de réponse rapide en lien avec le Cadre National pour les Services Climatiques (CNSC). Priorité 2 : La préparation à la réponse aux situations de conflit et de fragilité se concentrant sur le renforcement des capacités des autorités locales en matière de préparation à la réponse en cas de déplacements forcés de population. Priorité 3 : La résilience climatique et environnementale visant à renforcer i) les capacités des services nationaux (référence au CNSC) ; ii) la coopération avec les acteurs humanitaires et de développement intervenant dans les secteurs de l'agriculture, la sécurité alimentaire, la santé, la protection civile, et les médias afin de tester des systèmes d'alerte précoce qui fournissent des informations pertinentes aux utilisateurs finaux. Le pré-positionnement d'équipement, de matériel et autres articles d'assistance est vivement encouragé dans la réponse dans la mesure où leur existence faciliterait les réponses d'urgence en cas d'alertes.

NIGERIA

Northeast and Northwest Nigeria are the priority intervention areas, except for Disaster Preparedness activities (DP). Responses to other crises will be considered based on the added value that DG ECHO's support could have.

The following elements are prerequisites for funding and should be demonstrated in the proposal:

- Information on the area of intervention should specify the local government area(s) where the action takes place (LGA, second administrative level, and where possible, the ward, third administrative level).
- All proposed interventions should leverage existing beneficiary registers (such as the IOM biometric registration) to minimize risks of exclusion and inclusion errors. Actions should ensure that additional needs can be addressed (such as newly accessible populations and new arrivals).
- Funding of coordination efforts will only be considered if there is a demonstrated benefit from DG ECHO support. Common pipelines and other services managed by sector coordination can be supported if their cost-efficiency and benefit in increasing effectiveness and timeliness of the response is demonstrated.
- Having in mind the growing protection risks and violence against the people affected by humanitarian crises in Nigeria, all proposed interventions, including in the coordination sector, should address the centrality of protection.

Protection

- The response must enhance humanitarian access, implement the centrality of protection and gender strategies and their action plan, respect best practices in civil-

military coordination, and contribute to a more efficient and coordinated delivery of assistance (e.g., alignment with sector-level rationalization strategies).

- An accurate protection risks analysis, considering the protection capacities, should inform any proposed intervention which must follow a result-based protection approach. Any response needs to aim at strengthening the existing protective measures put in place by the targeted population, or at promoting the development of such strategies. Actions to prevent and mitigate the risks of protection incidents are highly encouraged. Responses with a particular focus on freedom of movement, or the civilian character of displacement sites are valued as well as actions on IHL (International Humanitarian Law) and IHRL (International Human Rights Law) promotion in favor of weapon bearers.
- Substantial resources should be dedicated to community engagement, as a way to increase security management, access negotiation and accountability to affected populations. Actions should go beyond establishing complaint and feedback mechanisms, and should at least ensure sharing lifesaving, actionable information with affected people using two-way communication channels
- Enhancing Protection Mainstreaming, particularly Protection from Sexual Exploitation and Abuse (PSEA), and accountability to affected populations (supporting the development of area-based inter-agency accountability frameworks) will be valued. Partners must indicate how PSEA protocols will be enhanced and applied.

Education in Emergency

- Actions should be incorporated into multisectoral responses. Partners are invited to provide a thorough needs assessment which looks at the profile of children (age, gender, time out of school, never been to school, etc.) and then designs a response which is in line with the needs assessment. Multisectoral responses ensuring that the root causes for school drop out or non attendance are addressed (and clearly demonstrating the link between non-education and the needs in other sectors) will be valued.
- The primary target of EiE projects are conflict-affected, hard to reach, forcibly displaced, out-of-school children (IDPs, refugees, returnees);
- Partners are encouraged to continue testing, piloting and innovating to reach the most hard-to-reach children. The expansion and support to the newly endorsed Accelerated Education Programme will naturally be one of the priorities. The issue of language and what is spoken at home and what is used for teaching and learning must be addressed.
- Synergies and complementarities with other projects and partners must be identified
- The proposed response should address the issue of languages from planning to implementation at community level and within the classroom

Disaster Preparedness (DP)

- Actions will be supported under the dedicated DP budget line within priorities identified in the HIP 2023. Support may for instance be envisaged to strengthen Early Warning Systems and early response/action by building capacities of federal

and State agencies. The focus is mainly related to risk-based and anticipatory activities in floods and epidemics surveillance and early detection, including disaster management in urban areas. As part of preparedness within the humanitarian response, support to RRM will be provided if there is added value in terms of efficiency, effectiveness, and timeliness of the response

Response to the needs in other sectors and multi-sector approach to conflict-affected populations

- In food assistance interventions, the household targeting process should use food security indicators and respect Food Security Working Group (FSWG) recommendations, the modality and type of assistance per HH should be justified and the impact duly documented through a sound Monitoring and Evaluation system. Emergency livelihood response could be considered only when it directly supports critical food consumption during the time of the project.
- Integrated health and nutrition interventions should ensure access to free quality health care for populations affected by the conflict. A referral system between the different levels of care will be provided by health partners.
- All technical WASH and Shelter and settlement-related activities should be well documented in annex (i.e., targeted sites, technical schemes and Bills of Quantities, implementation rates and detailed timeframe). Beneficiary/outreach estimations are to be based on effective monitoring of usage of facilities and services rather than on calculations based on standard ratios.
- Partners should explain how the designed intervention intends to increase opportunities for a multi-sectoral approach to addressing conflict-affected communities in the area of Health, Nutrition, shelter and WASH.
- All humanitarian cash assistance should align with the principles of the Common Donor Approach, and the recommendations of the Cash Working Group. Where feasible, partners should prioritize cash over vouchers and move towards Multipurpose Cash (MPC) at scale with single payments designed to cover multiple basic needs across sectors, provided the quality goods and services are available and it is shown that the MPC is the best modality (efficiency and effectiveness) to meet identified needs. MPC should be designed as part of a broader basic needs approach, in line with ECHO's cash policy
- Data sharing and/or interoperability between data sets should be promoted, in order to reduce duplication and maximise the layering of assistance within a multi-sectoral approach.
- Support to the operations (humanitarian hubs, transport, security, logistics and coordination), should be cost-effective and clearly facilitate the delivery of emergency assistance to those in need.

As regards the triple nexus approach, the proposed action must demonstrate how DG ECHO's funding is articulated with that of other donors, whether humanitarian or development, in particular in relation to priority areas of the national Multiannual Indicative Programme of NDICI for Nigeria in 2021-2024. Advancement of the triple nexus approach should be considered on the basis of a robust conflict analysis, which

reflects the dynamic of the conflict and the potential risks for the civilian population and for aid workers. The approach should not in any way affect the respect of humanitarian principles in the implementation of emergency assistance, especially in the areas of active conflict, such as currently Borno State, Northeast Nigeria, where humanitarian principles are vital to guarantee the safety of civilians and of humanitarian workers.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

La priorité de la DG ECHO sera donnée aux besoins urgents dans les zones instables et/ou difficiles d'accès ou celles touchées par une catastrophe naturelle. Les populations cibles sont les populations les plus vulnérables et/ou les plus à risque et en particulier les personnes déplacées et les communautés hôtes.

La DG ECHO poursuivra ses interventions dans tous les secteurs qui couvrent les besoins essentiels des populations ciblées, tout en veillant à garder un certain équilibre entre les secteurs. En raison de l'importante récession socio-économique et d'une insécurité alimentaire grave, l'assistance alimentaire sous toutes ses formes conservera un niveau élevé de priorité, en tenant compte de l'impact sur les ressources naturelles locales et du risque de leur surexploitation.

Les modalités d'assistance soutenant la relance économique (achats locaux, cash, coupons) seront favorisées, notamment pour l'appui à la reconstruction des abris, l'assistance alimentaire et la relance des activités agricoles quand les conditions du marché le permettent.

Pour améliorer la réactivité et apporter une assistance plus efficace, la DG ECHO soutiendra les mécanismes de préparation et de réponse aux urgences tel que le RRM, le pré-positionnement de stocks et la mise en place de plans de contingence tous secteurs confondus, ainsi que tout type de collecte de données qui permettent de renseigner les systèmes d'alerte précoce ou d'affiner la réponse.

La crise en RCA est avant tout une crise de protection. Par conséquent, toutes les actions financées par la DG ECHO devront démontrer leur contribution à la protection de la population affectée par le conflit. Afin de mesurer les acquis dans ce domaine, il est recommandé de fixer un indicateur de protection transversale au niveau des objectifs spécifiques.

L'environnement dans lequel les organisations humanitaires doivent opérer en RCA est marqué par une forte insécurité due à la présence de nombreux acteurs armés, et par des défis logistiques importants, faute d'infrastructures fonctionnelles dans la quasi-totalité du pays. Les actions de support permettant d'atténuer ces contraintes au profit de l'ensemble de la communauté humanitaire sont donc essentielles.

Protection

Tout en assurant un mécanisme de redevabilité, les domaines privilégiés seront la lutte contre les violences basées sur le genre et les violences sexuelles, la protection de l'enfance, de même ceux qui prennent en compte le dialogue avec les groupes armés (médiation humanitaire, démobilisation des enfants soldats, promotion du Droit International Humanitaire, etc.). La DG ECHO encourage également les actions préventives. Le partenaire devra assurer la chaîne de protection de bout en bout et, si un

référencement est nécessaire, s'assurer que celui-ci soit de qualité et basée sur la confidentialité et la protection des données.

Assistance alimentaire

Les points d'entrées pour la sécurité alimentaire sont les zones de conflits tout en privilégiant les besoins les plus aigus, notamment dans les zones en phase 4+. Les actions à court terme et à impact rapide seront priorisées et devront dans la mesure du possible favoriser la relance agricole. L'appui d'urgence à la protection et/ou relance des moyens d'existence seront considérés en visant l'amélioration directe de la consommation alimentaire des ménages ciblés. La relance agricole sera priorisée dans les zones où les contraintes à la production des plus vulnérables à l'insécurité alimentaire est démontrée comme étant liée au manque d'accès à des semences en qualité et quantité sur les marchés locaux perturbés. Les partenaires devront justifier la protection des intrants agricoles (ration de protection des semences) là où cela s'avère nécessaire, ainsi que l'inclusion d'engrais microdosés dans les kits et le contrôle de la qualité des semences fournies aux bénéficiaires. L'assistance alimentaire et l'appui d'urgence aux moyens d'existence seront dimensionnés en fonction de la zone d'intervention et du niveau de vulnérabilité des ménages ciblés, en suivant les principes d'harmonisation du cluster. Les opérations devront aussi prendre en compte les besoins énergétiques des populations (pour la cuisson de la nourriture), afin d'éviter d'aggraver la déforestation des zones concernées.

Santé et nutrition

Le point d'entrée en santé est les régions en conflit et toutes les zones où l'accès aux soins est un défi majeur. L'accessibilité aux services de santé de qualité doit être assurée pour toute la population affectée avec une approche intégrée santé-nutrition et protection en évitant la fragmentation des services. La DG ECHO favorise le soutien aux structures de santé existantes et leur renforcement, avec la définition de critères de sortie et d'une stratégie dans ce sens. Les partenaires doivent assurer la continuité des soins du niveau santé primaire au niveau secondaire en appuyant les systèmes de référencement des cas. La qualité des services dans les structures de référence doit également être évaluée et assurée par le partenaire (de la malnutrition aux urgences obstétricales etc.). Les cliniques mobiles pourront être considérées seulement s'il n'existe pas de structure sanitaire et que les visites de l'équipe mobile sont suffisamment fréquentes et étalées dans le temps (minimum 3 mois) pour assurer un impact. Le partenaire devra proposer un appui global aux activités préventives et curatives telles que la vaccination de routine, les consultations, la santé sexuelle et reproductive et la prise en charge des violences basés sur le genre. L'implication directe des organisations humanitaires dans la fourniture des soins de santé est obligatoire. La santé mentale pourra être soutenue si l'expertise et la capacité de supervision est démontré et le référencement assuré. Enfin la réponse aux épidémies de manière générale peut être considérée lorsque les seuils d'urgences sont atteints et la capacité nationale in-situ dépassée. Les opérations devront prendre en compte la gestion des déchets produits par les activités humanitaires en question (y compris les déchets dangereux).

Eau, hygiène et assainissement (EHA) - Abris

La DG ECHO va privilégier un appui aux interventions EHA là où les besoins sont les plus aigus dans une perspective de santé publique. Les appuis vont notamment cibler les sites de déplacés, les structures de santé, les abords d'espaces d'apprentissage, ou encore les lieux à forte concentration de population vulnérable au risque d'épidémies. Chaque fois que cela est possible, les interventions seront combinées avec d'autre secteurs

d'intervention, tels que la santé, la sécurité alimentaire ou l'éducation, afin de renforcer la synergie dans l'accès aux besoins de base. L'impact environnemental des interventions EHA et Abris devra respecter les exigences environnementales de DG ECHO.

L'appui dans le secteur des abris va cibler tant les personnes déplacées dans les camps ou en famille hôtes que les personnes retournées.

Éducation en situation d'urgence

La population cible privilégiée sera (seront ?) les enfants et les jeunes déplacés non scolarisés, en décrochage scolaire, ou qui n'ont pas/plus accès au système éducatif. La réponse doit traiter des barrières spécifiques et demandera ainsi une réponse multisectorielle. Des complémentarités et synergies seront recherchées. Vu le contexte fragile de la RCA, la DG ECHO encourage la mise en place/capitalisation des approches alternatives/innovatrices qui inclut l'apprentissage à distance. Sachant que 70% des enseignants sont des maîtres-parents, la DG ECHO soutiendra le renforcement des capacités de ceux-ci en vue d'améliorer la qualité des cours qui sont dispensés, le plaidoyer pour leur certification et accréditation, et leur inclusion éventuelle dans le système public. Les formations ne doivent pas être fragmentaires mais s'inscrire plutôt dans une approche holistique et de nexus.

Préparation aux catastrophes

Les interventions en préparation et réponse aux urgences se focaliseront sur i) le renforcement des capacités d'informer et d'anticiper les crises en contribuant par exemple aux systèmes d'alertes existant, à l'élaboration de scénarios, aux mécanismes de coordination, aux stratégies de pré-positionnement et en appuyant techniquement les autorités impliquées dans la gestion des urgences. ii) les zones exposées aux aléas climatiques et à la détérioration environnementale ainsi qu'aux actions spécifiques qui visent iii) la préparation aux catastrophes en milieu urbain.

TCHAD

Les priorités opérationnelles pour le Tchad s'inscrivent dans la continuité avec le HIP 2022. En plus d'une analyse détaillée et récente des besoins humanitaires et des gaps, les considérations générales suivantes seront prises en compte dans toutes les propositions :

- Une **analyse de protection** mettant en évidence d'une part les menaces auxquelles les populations sont exposées, les vulnérabilités spécifiques à chaque catégorie de population et aussi les capacités susceptibles d'être renforcées. Ces analyses seront spécifiques aux différentes catégories de personnes (femmes, hommes, enfants, personnes âgées, personnes vivant avec un handicap, etc.).
- Les propositions devront prendre en compte le contexte volatile dans les différentes zones de crise et si nécessaire prévoir la **flexibilité** nécessaire pour répondre à de

nouveaux chocs. À cet effet les ‘crisis modifier’ sont encouragés dès lors qu’ils sont bien argumentés.

- Les mécanismes de **redevabilité** qui améliorent la participation des populations dans la définition des interventions et leur suivi et qui sortent des modalités habituellement proposées (type boîte à plainte, numéro vert).
- Chaque action contribuera à son échelle aux efforts de **coordination**, des ressources dédiées sont possibles dans les domaines suivants : CMCOORD, coordination sectorielle si elle s’inscrit dans la stratégie de renforcement des clusters, gestion de l’information, plaidoyer et coordination entre humanitaire et développement.
- Les partenaires qui recourent à la modalité “**cash**” s’engageront à contribuer activement aux travaux du ‘Cash Working Group’.
- Toutes les actions veilleront à renforcer l’implication des **autorités locales**, en particulier des services techniques. Ces dernières seront associées à chaque étape du cycle de vie des projets et les modalités de collaboration seront harmonisées entre les différents acteurs.

La première priorité consiste à répondre aux besoins les plus aigus des **populations déplacées à cause des conflits et des populations hôtes**. La Province du Lac demeure celle où les besoins humanitaires sont les plus importants, suivie des zones d’accueil des réfugiés camerounais (camp et hors-camp). En fonction des ressources disponibles suite aux réponses prévues sur la Province du Lac et sur les zones d’accueil des réfugiés camerounais, et en complément des réponses de plus long-terme financées par les partenaires du développement, ECHO se réserve le droit de soutenir aussi des actions sur les pics de besoins des autres populations déplacées de force dans le Sud et dans l’Est du pays. Les violences intercommunautaires ne génèrent pas pour l’instant de besoins humanitaires considérés comme prioritaires. Cependant, pour les actions où ces conflits sont récurrents, une analyse de la réponse sensible au conflit est attendue.

Mécanisme de réponse rapide (RRM)

Une poursuite du soutien au mécanisme RRM est envisageable au Lac, en fonction d’une analyse actualisée de la dynamique des mouvements. La modalité actuelle continuera à couvrir les besoins d’urgence alimentaire, abris d’urgence, Eau, Hygiène et Assainissement (EAH) et protection et pourra s’étendre à d’autres secteurs (e.g. EiE) si la pertinence est démontrée. Des améliorations sont attendues sur la recherche d’efficacité du mécanisme, les délais entre chocs, déclenchement de l’alerte, réponse et évaluation de la réponse ainsi que dans la gestion de l’information. Dans la mesure du possible, les partenaires intégreront les mesures d’enregistrement des bénéficiaires existantes pour une meilleure efficacité de la réponse. Une réflexion plus approfondie sur la couverture des besoins post-RRM doit faire partie de la logique d’intervention, et des modèles pourront être testés. Le RRM devra aussi démontrer sa capacité à se déployer dans les zones où l’accès est plus difficile.

Protection

Outre la prise en compte transversale de la protection commune à toutes les actions, la DG ECHO continuera d’appuyer des actions ciblées de protection autonome et davantage

d'actions de protection intégrée. À titre d'exemples – et en fonction de l'analyse des besoins – les actions suivantes sont envisageables : Prévention et réponse à la violence (y compris les VBG et les violences et abus subis par les enfants), protection sur base communautaire, documentation civile, gestion et analyse d'information et plaidoyer. Les aspects de Droit International Humanitaire seront pris en compte par les partenaires en capacité. Les différents services proposés devront s'intégrer dans un schéma de référencement dûment cartographié.

Santé/Nutrition

Appui aux activités préventives et curatives telles que mises en œuvre actuellement en s'assurant que les déplacements forcés sont effectivement la porte d'entrée. L'offre de soin aux victimes de VBG demeure obligatoire. Au Lac, les initiatives en cours de cartographie des acteurs et des offres de soin devront être poursuivies.

Assistance Alimentaire

Outre les modalités RRM, la DG ECHO est susceptible d'appuyer l'assistance alimentaire dans les camps de réfugiés camerounais si les besoins persistent et sont confirmés par l'analyse des besoins. Des actions limitées de soutien aux moyens d'existence sont possibles uniquement si elles ont un effet levier sur les actions de développement/résilience.

Éducation en situation d'urgence

Les bénéficiaires sont les enfants affectés par la crise, difficiles à atteindre, déplacés de force et non scolarisés (PDI, réfugiés, rapatriés). L'analyse de contexte portera sur les services éducatifs offerts, ce qui est considéré comme acceptable et sur les barrières multiples à l'éducation (sociales, culturelles, économiques, de genre, linguistiques, de statut, géographiques...). La réponse sera adaptée au profilage des enfants pour comprendre quelle réponse éducative est la plus appropriée (âge, sexe, temps passé hors de l'école, jamais scolarisé, etc..) assurant à minima la mise en place des programmes non-formel, alphabétisation et formel et continuant à tester, piloter et innover avec une attention particulière aux défis de langues. Une attention et un soutien particuliers seront également apportés aux partenaires qui (i) vont au-delà de l'intégration de la protection de l'enfance, pour assurer la complémentarité avec les actions dans d'autres secteurs (ii) mettent en place une réponse rapide en matière d'éducation (iii) apportent un soutien concret à l'amélioration de la coordination et complémentarité des acteurs (développement et humanitaire). Enfin, un travail de cartographie des services éducatifs offerts dans la province du Lac est souhaitable.

Eau, Hygiène, Assainissement, Abris

L'analyse de la réponse devra davantage prendre en compte le lien avec les questions de santé publique comme la prévalence ou les risques de maladies diarrhéiques. L'éventuelle construction de nouveaux points d'eau devra tenir compte des leçons apprises des opérations précédentes (en matière de durabilité, d'acceptabilité par les populations, d'exigence de qualité des ouvrages). À cet égard des systèmes de réseaux hydrauliques

peuvent être proposés si l'efficacité est démontrée. La construction d'abris sera possible dans les sites les plus difficiles d'accès où la réponse humanitaire est faible.

La seconde priorité vise la **réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles saisonnières**. Les critères de ciblage géographique émanent des résultats du cadre harmonisé, des enquêtes nutritionnelles et de la prise en compte des facteurs aggravants comme les déplacements de population :

Aide alimentaire

Le choix de la modalité (Cash, coupons, vivres) devra être clairement argumenté sur la base d'une analyse exhaustive. Les distributions seront systématiquement couplées à un complément nutritionnel pour les personnes les plus vulnérables à la malnutrition. Les mécanismes de suivi et évaluation (Post Distribution Monitoring, suivi des marchés, etc.) seront réalisés sur une base régulière, partagés et analysés dans les instances de coordination en vue d'améliorer l'impact des actions en cours et futures.

Prise en charge de la malnutrition

La DG ECHO poursuivra son appui dans les zones avec de fortes prévalences, égales ou supérieures aux indicateurs d'urgence, ou présentant des facteurs aggravants. Dans les régions ciblées, il s'agira pour les acteurs de s'assurer de la mise en œuvre de programmes de qualité, en garantissant en particulier : (i) la continuité de l'approvisionnement en intrants et médicaments associés y compris par la constitution de stocks de contingence (ii) la gratuité de la prise en charge avec un système de référencement/contre référencement fonctionnel (iii) un dispositif de supervision (y compris formative) performant. Les constats sur le terrain démontrent l'importance de renforcer la coordination locale compte tenu de la multitude d'acteurs. Toutes les actions devront prendre en compte et appuyer les efforts pour une gestion rationalisée des ATPE, des activités dédiées sont attendues à cet effet.

Troisième priorité, la DG ECHO continuera d'appuyer des actions de **préparation aux catastrophes** avec les axes de travail suivants: (i) Continuer à tester, renforcer et développer des actions d'anticipation et de préparation basées sur l'analyse des risques en encourageant la stratégie de 'build back better" (ii) Renforcer progressivement les capacités et la formation des acteurs institutionnels et communautaires au niveau local en valorisant en particulier les rôles des femmes pour répondre efficacement aux besoins humanitaires et se préparer à faire face aux risques de protection (iii) Soutenir le développement des systèmes d'alerte précoce (SAP) existants, améliorer les outils de réponse existants et le mécanisme de réponse aux chocs climatiques et environnementaux. Les principaux aléas concernés par la réponse ECHO sont les aléas naturels comme les événements climatiques extrêmes et les aléas humains comme les violences et les conflits. Si les actions sont proposées dans les provinces où le **Nexus Humanitaire-Développement-Paix** est en cours d'opérationnalisation (Provinces du Sud, de l'Est, du Lac, du Kanem et du BEG), les actions devront démontrer comment elles prennent en compte et contribuent au triple Nexus. Il pourra par exemple s'agir d'appuyer conjointement avec les acteurs de développement la gouvernance locale à travers une approche harmonisée de renforcement des Comités d'Action (aux niveaux provincial, départemental, local). L'appui pourra aussi consister à mieux anticiper les chocs dans les zones d'accueil des réfugiés et déplacés internes où les actions de développement promeuvent la résilience socio-économique des familles déplacées et hôtes. Notez enfin

que – pour ce type d’action – la mise en œuvre en partenariat avec un acteur local constituera un élément de valeur ajoutée.

BURKINA FASO

L’assistance de la DG ECHO se concentrera sur les besoins les plus aigus des zones les plus affectées par les répercussions du conflit au Centre Sahel, où l’accès des populations résidentes et déplacées aux services sociaux de base est absent ou très réduit. Il s’agit principalement de la région du Sahel, Nord, Boucle du Mouhoun, Centre-Nord, de l’Est, du Centre-Est, des Hauts-Bassins et des Cascades. L’utilisation du *crisis modifier* sera systématique pour pouvoir adresser une éventuelle extension du conflit et ses répercussions. Les approches multisectorielles et intégrées sur base d’une solide analyse et justification des besoins aigus prioritaires demeureront être privilégiées.

Les actions de soutien à la réponse humanitaire contribuant à la coordination générale, au plaidoyer, et à l’amélioration de l’accès humanitaire demeureront des priorités pour faciliter la mise en œuvre des opérations. Une attention particulière sera portée à la couverture des zones d’accès difficile, à la réponse aux besoins des nouvelles PDI, à la présence effective des partenaires dans la zone d’intervention et à leur capacité à intervenir rapidement en situation d’urgence dans le respect des principes humanitaires. Les risques de protection associés à la délivrance de l’assistance et à l’efficacité technique de cette dernière devront être analysés et guider le choix des modalités d’assistance. Les partenaires devront clairement démontrer ces éléments dans leur proposition et justifier le caractère urgent des besoins ainsi que les éléments de priorisation de l’assistance, y inclus la couverture potentielle par d’autres bailleurs et la valeur ajoutée d’un financement de la DG ECHO pour cette assistance

Mécanismes de Réponse Rapide (RRM)

La DG ECHO au Burkina Faso continuera d’appuyer la mise en œuvre d’une réponse rapide, multisectorielle et coordonnée aux besoins vitaux des déplacés. Une attention particulière sera maintenue sur les améliorations de l’efficacité des différentes composantes de la réponse tout en promouvant la localisation. Pour améliorer l’efficacité des réponses, un paquet d’assistance minimum et complet sera visé au travers une coordination et grâce à la mutualisation des capacités en présence (veille, Assistance Alimentaire/NFI, synergies avec les réponses rapides en Protection et Éducation compte-tenu du profil des populations déplacées). Les modalités de transferts en coupons/cash électroniques devraient être adoptées pour certains volets de la réponse sur base d’une solide analyse technique des marchés, des objectifs visés et résultats techniques attendus, de “do no harm” et des préférences des bénéficiaires. Un mécanisme de suivi post Réponse Rapide basée sur la vulnérabilité et l’analyse des gaps soutenu par la coordination humanitaire est attendu afin de faciliter le plaidoyer sur les besoins à adresser.

Protection

La priorité sera donnée aux actions de réponse rapide en protection incluant des premiers secours psychologiques compte-tenu des traumatismes subis en raison du conflit ainsi que des assistances individuelles de protection. Pour les enfants, la réponse rapide de protection doit permettre une solution transitoire (3 mois) pour les référencement avant une prise en charge plus holistique et de long terme, y compris les référencement et des orientations

vers des opportunités d'apprentissage, afin de mitiger le risque d'exploitation ou d'enrôlement.

Les cas de protection seront identifiés via les mécanismes d'alerte et de réponse rapide ainsi que sur la base des activités de monitoring de protection. Ces cas devront être prises en charge en manière holistique, sur la base des cartographies des services actualisées et sur la réalité du contexte. Le soutien des activités en faveur des enfants associés aux groupes armés (identification, réunification familiale) sera également considéré.

Enfin, la documentation et l'état civil des populations affectées par la crise restera une priorité pour réduire les risques de protection afférents.

Assistance alimentaire : La priorité sera accordée à la réponse rapide, dans les zones pas ou peu couvertes par les autres acteurs en privilégiant le péri-urbain rural et le rural autant que faire se peut, aux besoins les plus aigus des nouveaux déplacés de moins de 3 mois après vérification des listes (rations complètes, et diversifiées en coordination et complémentarité avec le RRM et les éventuels autres acteurs, y compris l'État) suivie d'une assistance ciblée et différenciée basée sur une solide analyse de la vulnérabilité et des gaps par type de ménage. Le focus sera donc mis sur la cohérence et une meilleure analyse des résultats du suivi-évaluation des réponses RRM et post RRM consécutives en zones de conflit et d'insécurité alimentaire non couverte par ailleurs. Il est attendu que ces analyses puissent affiner les Procédures Opérationnelles Standards.

Une assistance alimentaire aux ménages les plus pauvre (HEA) basée sur les gaps alimentaires pourrait être envisagée dans les sites d'intervention de post RRM en période de soudure et dans les zones de crise selon le CH (CH4 puis CH3). L'intégration du dépistage des 6-59 mois et de la distribution de farines enrichies locales au profit des 6 à 23 mois doit être systématique.

Une attention particulière sera apportée à i) l'assistance basée sur la taille du ménage avec un plafond maximum, ainsi qu'à ii) la justification/démonstration du choix des meilleures modalités incluant les risques de protection et la diversité alimentaire ainsi qu'à iii) la capitalisation des résultats de 2022.

Une assistance alimentaire aux populations en rupture d'accès aux marchés et à leurs moyens d'existence (non identifiables au moment de la proposition) pourra aussi être considérée sur base d'un crisis modifier.

Les opérations devront aussi prendre en compte les besoins énergétiques des populations (pour la cuisson de la nourriture), afin d'éviter d'aggraver la déforestation des zones concernées.

Abris /AME

Les appuis seront déterminés par les gaps de la réponse RRM, une analyse des conditions de vie (y compris en termes de sécurité des sites le cas échéant), la capacité des bénéficiaires à participer aux constructions quand pertinent. La réponse apportée pourra être réalisée tout ou en partie sous une modalité de transferts monétaires et/ou en nature et devra favoriser un habitat durable quand le foncier est sécurisé. Le caractère sûr des abris fournis par les partenaires soutenus devra être assuré grâce à un suivi approprié des bénéficiaires en particulier dans les situations où ces derniers se chargeront directement de la construction. Les critères de ciblage pour la distribution de kits AME devront tenir compte des besoins les plus aigus, des vulnérabilités spécifiques et des autres kits distribués

le cas échéant. Une attention particulière sera accordée aux initiatives intégrant la prise en compte de l'environnement (ex : foyers améliorés).

Eau, Hygiène et Assainissement

En ligne avec les recommandations spécifiques communes à la région, un appui dans le secteur WASH sera considéré pour couvrir les besoins de base des populations affectées par la crise lorsque les mouvements de populations génèrent un important stress sur les ressources hydriques existantes et que les standards minimums en matière d'accès à l'eau potable ne sont pas atteints. Une attention particulière sera portée aux actions à impact rapide (maintenance/réparation de pompes) dans les zones difficiles d'accès. Dans les zones accessibles à forte concentration de PDI les solutions les plus efficaces seront encouragées (exemple : extension de réseaux d'adduction plutôt que nouveaux forages quand plus efficace), et une stratégie de sortie pour la pérennisation des actions sera déterminante. Les approches intégrées (Abris/AME/WASH, Wash in Health/Nut, Wash In schools) développées par les clusters seront appuyées dans les zones sous pression des PDI sur base d'une analyse fine des gaps. Des actions spécifiques éclairées par l'analyse de la réponse WASH In Health post-COVID-19 dans les zones critiques pourront également être soutenues. Les critères de ciblage pour la distribution de kits WASH devront tenir compte des besoins les plus aigus, des vulnérabilités spécifiques et s'aligner avec ceux établis par le cluster.

Santé et nutrition

Les actions soutenues par la DG ECHO viseront i) l'amélioration de l'accès aux soins (curatifs et préventifs) de santé/nutrition (y compris santé mentale et VBG) de qualité dans les zones où l'offre de soins de santé primaires a été interrompue du fait du conflit et ii) la réponse rapide aux besoins aigus en matière de santé/nutrition (y compris vaccination des enfants et santé mentale) de nouveaux déplacés internes avec des critères de sortie. Les partenaires devront démontrer leur présence et leur capacité d'accéder à ces zones. Les interventions de santé qui envisagent de renforcer les faibles capacités du système de santé existant devraient faire l'objet de co-financement ou de plaidoyer auprès des donateurs développement et ne pourraient être financées par la DG ECHO que si justifié et que des fonds soient encore disponibles après avoir couvert les 2 priorités ci-dessus.

La gratuité des soins (potentiellement étendue à toutes les populations vivant en zone de conflit) sera maintenue et une attention particulière sera apportée aux stratégies alternatives permettant d'assurer l'approvisionnement en intrants ainsi que les référencement dans les zones d'accès difficile. De solides évaluations des besoins aigus non couverts en santé/nutrition intégrant la prise en charge des violences basées sur le genre sont attendues tandis que les stratégies de réponses choisies devront être adaptées au contexte, viables, coût/efficaces, et intégrer un plan de sortie en particulier dans les zones stables. Les opérations devront prendre en compte la gestion des déchets produits par les activités humanitaires en question (y compris les déchets dangereux).

Éducation en situation d'urgence

Conformément aux recommandations générales et sur base d'une analyse préalable détaillée des risques, les actions devront privilégier i) l'éducation non formelle au travers des stratégies alternatives/innovantes (à définir et justifier par les partenaires) dans les zones où l'éducation est menacée; ii) des réponses rapide en éducation répondant aux déplacements récents; et iii) les appuis visant le rattrapage scolaire et/ou la réinsertion des enfants déscolarisés en raison du conflit dans les systèmes d'éducation formelle. Toutes les approches proposées devront s'inscrire dans le cadre des stratégies validées par le

ST/ESU. Une attention particulière sera portée aux zones avec une faible présence d'acteurs et aux approches intégrées, a minima entre Éducation et Protection.

Renforcement des capacités de préparation et de réponse aux urgences (RRC/PRU)

Les interventions en préparation et réponse aux urgences se focaliseront sur trois axes :

i) Renforcer les capacités de préparation institutionnelle et communautaire et des actions précoces dans les zones de déplacement forcé et visant à préparer une réponse décentralisée et multisectorielle aux différents chocs. Il s'agit également de renforcer les plans d'urgence des villes dans les zones tampons susceptibles d'accueillir des déplacements massifs de population et de réduire l'empreinte carbone de l'action humanitaire au Burkina Faso. La préparation à la réponse aux épidémies, comme la pandémie de COVID-19, peut également être incluse. Une attention particulière sera accordée à la préparation à la crise alimentaire et nutritionnelle en cours.

ii) renforcer l'intégration du Système d'Alerte Précoce en place avec une attention particulière pour améliorer le suivi des risques liés au climat et la connexion avec l'action précoce dans les zones fortement exposées à l'insécurité alimentaire. La mise en place d'un processus de capitalisation des expériences actuelles en matière de préparation, de nexus et de stratégies de sortie de l'approche sanitaire SURGE fait également partie des priorités de 2023.

iii) Dans les zones les plus exposées aux risques multiples, y compris les conflits, renforcer les capacités institutionnelles et communautaires pour anticiper et répondre à des afflux importants de patients, à des crises alimentaires et nutritionnelles potentielles, à des épidémies, à des inondations et à d'autres événements anormaux, tout en réduisant l'empreinte carbone des acteurs humanitaires. Le soutien à l'intégration des systèmes d'alerte précoce décentralisés existants sera poursuivi en accordant une attention particulière aux zones difficiles à atteindre et en se concentrant sur l'amélioration de l'accès à des informations précises sur les risques liés au climat.

MALI

L'assistance de la DG ECHO au Mali se concentrera sur la réponse aux besoins urgents les plus aigus, des populations vulnérables affectées par les crises multiples : insécurité alimentaire sévère, conflits, violences, déplacements forcés, dans les zones rurales et urbaines. Une attention particulière sera portée à la capacité à intervenir dans le respect des principes humanitaires, l'inclusion des aspects de « protection transversale », la démonstration d'un accès direct aux bénéficiaires, et l'analyse des risques de protection associés à la délivrance de l'assistance pour guider le choix des modalités d'assistance dans tous les secteurs. L'adaptation des réponses aux besoins les plus urgents est une responsabilité humanitaire ; les approches intégrées, coordonnées et/ou en complémentarité entre secteurs permettant d'apporter une assistance rapide et adaptée seront privilégiées. Les partenaires devront clairement démontrer ces éléments dans leur proposition ainsi que les éléments de priorisation de l'assistance, y inclus la couverture potentielle par d'autres bailleurs et la valeur ajoutée d'un financement de la DG ECHO pour cette assistance. Également, les actions visant l'assistance en transferts monétaires à

usage multiple, basée sur une analyse du contexte en temps réels (marchés, risques de protection, objectifs et résultats sectoriels visés) pourront être proposées.

Compte tenu de la volatilité du contexte et de l'expansion des zones affectées par l'insécurité et les conflits, l'inclusion dans les propositions de 'crisis modifiers' dont les critères de déclenchement sont clairement définis est fortement encouragée.

Les actions de soutien à la réponse humanitaire, facilitant la mise en œuvre des opérations, seront considérées : sécurité, coordination humanitaire, coordination civilo-militaire, négociations, facilitation / maintien de l'accès humanitaire, plaidoyer pour le respect du Droit International Humanitaire. Une participation active à la coordination humanitaire est attendue de tous les partenaires.

Mécanisme de réponse rapide (RRM)

La DG ECHO souhaite maintenir et renforcer les capacités de réponse du mécanisme de réponse rapide (RRM) en 2023. Le RRM vise à fournir une assistance multisectorielle rapide, couvrant les besoins les plus urgents des populations à la suite d'un choc soudain lié au conflit, notamment les populations déplacées, et qui ne peuvent être assistées immédiatement par d'autres outils disponibles. Les partenaires souhaitant s'impliquer dans le RRM devront démontrer leur coordination préalable avec la coordination centrale du RRM au Mali (informations disponibles auprès de NRC ou du bureau de la DG ECHO à Bamako). Tous les partenaires RRM devront démontrer leur implication dans les 4 axes du RRM : 1) La veille humanitaire (alertes, vérification et mission d'évaluation) ; 2) La réponse ; 3) La coordination interne et externe (recherche de complémentarité) ; 4) Le suivi post RRM (communication, coordination et plaidoyer). Les actions RRM incluront la couverture des besoins les plus urgents pour une période de 3 mois. Les partenaires participants au mécanisme en 2023 devront démontrer leur capacité à adapter le paquet d'assistance aux besoins les plus urgents identifiés par les évaluations (besoins en abris, besoins alimentaires, eau, etc.), tout en assurant une rapidité de réponse adéquate, ainsi que leur capacité à travailler en complémentarité avec les acteurs hors RRM pour assurer la couverture des besoins urgents plus spécifiques tels que les besoins en protection, santé/nutrition ou éducation si nécessaire. Une complémentarité entre acteurs RRM pour des appuis plus spécialisés en eau ou en abris pourra également être proposée.

Eau, Hygiène, Assainissement et Abris

L'objectif est de couvrir les besoins les plus urgents en eau, hygiène et assainissement des populations directement affectées par les conflits et qui ne peuvent recevoir cette assistance par ailleurs. Les réponses dans ces secteurs s'intégreront en priorité dans des propositions de réponses multisectorielles ; pour les réponses RRM, il est attendu un renforcement des capacités d'assistance dans ces secteurs pour répondre adéquatement aux besoins identifiés. La DG ECHO pourrait aussi considérer des actions spécifiques uniquement si celles-ci démontrent la couverture d'un besoin d'urgence pour les populations directement affectées par les conflits. Pour les actions dans le secteur abri, y compris dans le cadre du RRM, une attention particulière sera portée aux aspects écologiques, durabilité mais aussi efficacité des réponses, dans une approche "lieu de vie". Toutes les actions en eau et abris / établissements devront impérativement être basées sur une analyse approfondie des dynamiques de conflits au niveau local.

Assistance alimentaire

L'assistance alimentaire hors RRM se concentrera sur la couverture des besoins urgents, non couverts par ailleurs. L'assistance ciblera en priorité les populations en insécurité

alimentaire sévère (phases 3 et plus du cadre harmonisé) affectées par les crises multiples avec une approche basée sur la vulnérabilité et une priorisation géographique de type “hot spot” (zones cumulant déficit alimentaire, difficultés d'accès aux marchés, conflits, concentration de populations déplacées, etc.). Une attention particulière sera apportée à i) l'assistance basée sur la taille du ménage, ainsi qu'à ii) la justification/démonstration du choix des meilleures modalités incluant les risques de protection. Les partenaires devront pouvoir inclure des actions de prévention de la malnutrition dans leur actions (dépistage et référence des enfants malnutris, assistance en complément alimentaire pour les enfants de moins de 2 ans). Les opérations devront aussi prendre en compte les besoins énergétiques des populations (pour la cuisson de la nourriture), afin d'éviter d'aggraver la déforestation des zones concernées.

Santé et nutrition

La priorité sera donnée à (i) la continuité des soins essentiels aux populations dans les zones affectées par le conflit et où les services étatiques ne sont pas accessibles, y inclus la référence-évacuation, ainsi que la fourniture de soins spécialisés pour les populations victimes du conflit (chirurgie de guerre, assistance aux victimes d'IED, prise en charge VBG); (ii) la réponse aux besoins de santé des populations nouvellement déplacées ou victimes de violences, les aspects de santé mentale pourront aussi être inclus s'ils démontrent leur capacité de réponse spécialisée et de référencement; (iii) dans les zones affectées par le conflit, les appuis aux besoins non couverts par ailleurs tels que la vaccination, ou des réponses spécifiques dans les zones de fortes présences de populations déplacées (alignement des capacités des services, etc.) pourront être considérés. Il est attendu que les partenaires en santé/nutrition démontrent leurs capacités de réponse d'urgence : réponse mobile, capacités médicales propres, capacités de veille, accès et réponse rapide, ainsi que leur complémentarité avec le RRM. Les capacités de veille nutritionnelle devront être incluses dans les propositions. Une attention particulière sera donnée à la complémentarité des actions en santé-nutrition avec les actions en protection et avec le RRM ; ainsi qu'à leur contribution active à la veille humanitaire. Les opérations devront prendre en compte la gestion des déchets produits par les activités humanitaires en question (y compris les déchets dangereux).

Protection humanitaire

L'objectif est d'assurer une assistance de protection efficace et adaptée aux populations affectées par les violences liées aux conflits avec priorités: (i) le monitoring de protection avec inclusion systématique des capacités d'identification et de prise en charge des cas de protection; (ii) le renforcement des capacités de réponse, y compris mobile, en protection et la complémentarité avec les réponses RRM; (iii) la protection de l'enfance (incluant les actions en faveur des enfants associés aux groupes et forces armés); (iv) la prise en charge holistique des cas de violences basées sur le genre, en complémentarité avec les acteurs de la santé; (v) la prévention des incidents de protection sur les sites de déplacés ; (vi) l'appui à la documentation civile ; (vii) l'éducation aux risques de mines, en lien avec les partenaires communautaires et/ou partenaires en éducation ; (viii) les capacités de monitoring, rapportage et plaidoyer pour le respect des Droits Humains, DIH et la protection des civils. La complémentarité des actions en protection, santé, RRM, et éducation, ainsi que la capacité à délivrer des services mobiles, seront des éléments prioritaires dans la sélection des propositions. Les capacités d'action au niveau local et les

capacités de référencement vers les services spécialisés, ou capacités de mettre en place des services spécialisés prioritaires seront également des critères importants de sélection.

Éducation en situation d'urgence

L'objectif est de fournir des offres d'éducation pour les enfants directement affectés par les conflits et hors de l'école. La priorité de financement visera la fourniture d'une offre éducative rapide (réponse rapide en éducation) adaptée à l'âge, et permettant la définition des besoins personnalisés et l'orientation des enfants vers des systèmes éducatifs formels adaptés (passerelles). Le travail sur les approches et offres d'éducation alternatives adaptées (y inclus les approches mobiles) devra être poursuivi. Les actions proposées dans ce secteur devront démontrer leur complémentarité avec le RRM ou un ciblage géographique spécifique dans les zones où les écoles sont fermées ou « sous attaque ». Les besoins spécifiques de protection doivent être pris en compte dans toutes les actions en éducation, y compris via des synergies avec les réponses de protection, notamment l'appui psychosocial avec une composante pour les enseignants, l'éducation aux risques de mines ou des actions spécifiques en protection de l'enfance. Un travail particulier sur l'alignement des capacités éducatives dans les centres urbains continuant d'accueillir un grand nombre de populations déplacées pourrait être considéré. Une attention particulière sera donnée à la coordination, complémentarité et synergie avec les autres programmes humanitaires, mais aussi avec les actions d'appuis moyen et long-terme financés par d'autres bailleurs sur le secteur de l'éducation. Les stratégies de nexus avec les programmes et partenaires de développement devraient être identifiées au moment de la proposition.

Logistique

Les aspects logistiques sont de plus en plus importants dans le contexte malien compte tenu de la géographie du pays, des dynamiques et risques liés au conflits et contraintes croissantes d'accès. La DG ECHO au Mali pourra considérer des financements spécifiques pour le renforcement des capacités logistiques, via des programmes spécifiques ou de manière intégrée aux propositions de réponses sectorielles ou multisectorielles. Les activités pourront concerner notamment le pré-positionnement de stocks d'urgence, la gestion mutualisée de stock ou encore des services mutualisés de facilitation d'acheminement de matériel directement nécessaire à la réponse aux besoins humanitaires.

Préparation aux catastrophes

L'objectif sera la préparation des centres urbains et périurbains les plus à risque d'afflux de personnes déplacées à l'accueil adéquat de ces personnes et la gestion de leur installation sur le moyen et long terme ; incluant la gestion et l'atténuation des risques environnementaux et sociaux. La priorité est d'identifier et mettre en œuvre des actions de préparation pour : (i) réduire le risque social (importation du conflit dans les zones d'accueil), (ii) réduire l'impact environnemental de cette charge démographique supplémentaire sur une zone urbaine/périurbaine déjà sous pression, (iii) préparer les capacités d'absorption des services sociaux (santé, éducation mais aussi les abris, eau et assainissement, drainage, les services de gestion des déchets, etc.), (iv) réduire les risques de protection pour les populations. Les propositions devront inclure des aspects de protection axés sur le renforcement des mécanismes de protection communautaires ainsi que l'inclusion de la préparation des services de protection sociale et spécifiques dans les "mécanismes et plans de gestion de crise" en complémentarité avec d'autres actions visant à renforcer l'offre de services de protection dans ces zones (nexus avec les initiatives cofinancées par l'UE et le programme de protection financé par la coopération suisse).

L'approche proposée devra inclure une forte composante de renforcement des capacités locales (renforcement des capacités logistiques locales et le prépositionnement pourront être inclus) et montrer un lien avec les services/mécanismes de protection civile existants. Travailler avec les municipalités, les intervenants de première ligne, est essentiel.

MAURITANIE

L'assistance de la DG ECHO en Mauritanie en 2023 se concentrera sur l'opérationnalisation de son retrait progressif là où les besoins d'urgence générés par des problématiques structurelles sont de nature prévisible et récurrente. D'une manière générale, une priorité sera accordée pour achever en 2023 la stratégie progressive de retrait des financements ECHO sur les actions nutrition-santé en cours en 2022. La réponse alimentaire sera priorisée si le Dispositif National de Prévention et de Réponse aux Crises Alimentaires et Nutritionnelles (DCAN) fait face à un dépassement des capacités d'absorption durant la période de soudure. L'assistance multisectorielle aux déplacés forcés les plus vulnérables (quelle que soit leur année d'arrivée) sera également envisagée, en encourageant le cofinancement d'actions travaillant simultanément sur la prise en charge des besoins immédiats et le développement d'opportunités économiques. Les actions de préparation aux risques de catastrophes devront contribuer à la stratégie de retrait progressif d'ECHO en Mauritanie, en priorisant l'appui à des mécanismes au niveau local. Le Nexus humanitaire-développement continuera d'être encouragé en 2023 avec un soutien prioritaire aux actions qui démontreront une capacité à catalyser des opportunités dans ce sens. Une attention particulière sera accordée aux partenaires qui augmenteront et amélioreront leur plaidoyer auprès du gouvernement et des donateurs de développement en vue d'une meilleure opérationnalisation du Nexus.

Assistance alimentaire

Elle sera envisagée là où les capacités d'absorption sont dépassées dans les zones en phase 3+ les plus aigües et non couvertes dans le pays durant la période de soudure, mais aussi pour le groupe des réfugiés les plus vulnérables. L'accompagnement du Gouvernement dans l'amélioration de la qualité de sa préparation et réponse est un processus collectif à poursuivre, notamment en matière d'amélioration du ciblage, de sa vérification, de la qualité de la réponse et du suivi des effets de l'assistance. La priorisation géographique sera faite à l'issue des CODEP dans les communes et villages les plus affectés. Les progrès accomplis en matière d'harmonisation des processus et de dimensionnement de la réponse devront se poursuivre dans une approche globale de filets sociaux réactifs aux chocs. Le RSU sera utilisé comme point d'entrée avec un processus de vérification et de ciblage complémentaire pour réduire les erreurs d'inclusion et d'exclusion. L'assistance alimentaire devra assurer la diversité alimentaire et être couplée à la distribution de compléments nutritionnels pour les enfants de moins de 2 ans au sein des ménages bénéficiaires de l'assistance alimentaire en période de soudure. Elle sera délivrée sur la base de la taille réelle du ménage avec un plafond maximum et en conformité avec les tailles des TP des profils HEA. Les partenaires devront assurer la diffusion d'une veille continue de la sécurité alimentaire tout au long des projets, dans leur zone d'intervention, ainsi qu'une contribution adéquate au processus du Cadre Harmonisé et aux instances du DCAN. L'assistance alimentaire sera également ajustée pour les ménages qui bénéficieraient des filets sociaux permanents du Gouvernement. Pour les réfugiés, l'assistance sera dimensionnée sur la base du niveau de vulnérabilité du ménage, y compris pour les ménages nouvellement arrivés. L'interopérabilité entre les bases de données des

acteurs est souhaitée ainsi que la mutualisation de certains coûts (mécanisme de gestion des plaintes, portefeuille monétaire...).

Santé/Nutrition

L'accent sera mis sur le suivi et la capitalisation de la stratégie de rétrocession des structures de santé appuyées par les partenaires aux DRAS, en priorisant l'appui aux structures dont les faibles performances ont été évaluées et assortis d'un plan de renforcement des capacités précis. La priorité sera donnée aux actions permettant de renforcer les capacités des services étatiques à délivrer un paquet intégré dans une stratégie de nexus humanitaire-développement dans les structures les plus faibles. Une attention particulière sera donnée à la valorisation des stratégies et modalités opérationnelles ayant démontré leur efficacité et leur impact sur la couverture et la qualité des soins. L'assistance contribuera à l'identification de solutions pour assurer la reprise des coûts de la prise en charge des enfants MAS avec complications par les CRENI.

Éducation en situation d'urgence

Les actions prioritaires devront tenir compte du retrait d'ECHO de ce secteur en 2024. L'assistance ECHO se concentrera sur les enfants réfugiés hors de l'école et vivant dans le camp. Les activités assureront l'inscription puis la rétention scolaire, en agissant sur les barrières multiples à l'éducation. Les activités multisectorielles et intégrées seront privilégiées. Le travail sur l'intégration des enfants dans le système mauritanien pourra se poursuivre au niveau politique et technique. En parallèle, les cours de langue arabe devront être renforcés. La qualité de l'enseignement devra être améliorée en capitalisant sur les actions précédentes, leurs succès, échecs et ce qui gagne à être renforcé. La formation professionnelle des adolescent/es réfugiés devra être considérée par d'autres partenariats ou cofinancements. Les actions qui visent l'intégration d'un volet DP dans l'éducation sont encouragées.

Préparation aux catastrophes

L'allocation DP contribuera aux actions fondées sur une analyse des risques et l'anticipation, et à la résilience climatique et environnementale. Outre l'approche intégrée avec l'Éducation en situation d'urgence, l'allocation de préparation aux catastrophes se concentrera sur i) le renforcement de la partie alerte avec une attention particulière à la surveillance des risques climatiques, ii) le soutien des outils et des pratiques ayant un fort potentiel de réduction des impacts et des temps de réponse.

NIGER

L'assistance de la DG ECHO se concentrera sur les régions les plus impactées par les dynamiques de conflit (Tillabéri, Tahoua, Diffa et Maradi) et visera à couvrir les besoins humanitaires aigus des populations les plus affectées par les conflits sur la base de leur vulnérabilité et indépendamment de toute autre considération (politique, stratégique, etc.). D'autres zones du pays pourraient être incluses selon l'évolution du contexte et/ou de l'apparition de chocs (conflit, crise alimentaire et nutritionnelle, épidémies) générant des besoins aigus qui dépassent les capacités de réponse locale et nationale.

Les propositions d'action dans les zones impactées par le conflit devront mettre en évidence l'impact des dynamiques de conflit sur les communautés et les services sociaux de base et devront respecter certains prérequis: i) une analyse sensible au conflit et qui s'inscrit dans une approche Do No Harm; ii) une analyse du niveau de vulnérabilité et des besoins des ménages ciblés ainsi que des gaps à couvrir ; iii) une analyse des capacités

endogènes des communautés à subvenir à leurs propres besoins et une description de la manière avec laquelle l'action contribuera à renforcer ces capacités endogènes

Des initiatives visant à renforcer les capacités des acteurs humanitaires dans la mise en œuvre des principes humanitaires, de la coordination civilo-militaire et du plaidoyer humanitaire ainsi que des stratégies d'accès et de redevabilité peuvent être considérées pour financement.

Toute action s'inscrivant dans une approche Nexus est bienvenue mais devra démontrer comment les principes humanitaires et l'espace humanitaire sont préservés.

Protection

Les actions de protection spécifique, multisectorielle intégrée et transversale seront considérées dans le HIP 2023. Toute action de protection spécifique devra i) s'appuyer sur une analyse fine des risques liés au conflit et des besoins en protection, avec un focus sur les risques conjuncturels. ii) présenter une stratégie de réponse complète c'est-à-dire veiller à assurer la chaîne de protection jusqu'à la fin, et iii) développer un plan opérationnel de plaidoyer basé sur des évidences opérationnelles. Des actions proposant des initiatives innovantes sont encouragées notamment dans le cadre d'une approche multisectorielle intégrée (Protection-Santé, Protection-Éducation, Protection-Assistance Alimentaire, etc.). Des monitorings réguliers de Protection permettant d'informer le plan de réponse serait nécessaire. Le renforcement des collaborations avec les structures locales et les communautés ainsi que les services étatiques sera encouragé.

Assistance alimentaire

La priorité sera accordée aux actions adressant les besoins les plus aigus non adressés par ailleurs et justifiant l'assistance alimentaire par rapport i) à un choc lié aux conflits et/ou à ii) la saisonnalité dans les zones affectées par les dynamiques de conflit. Les propositions devront inclure une analyse évolutive des besoins et de la vulnérabilité alimentaire pour justifier la stratégie de réponse (suivi des marchés, données des profils des ménages bénéficiaires et des zones de moyen d'existence, etc.). Les réponses devront être rapides et adaptées aux besoins urgents non couverts. Les types de réponse devront justifier/démontrer des modalités d'intervention les plus efficaces incluant les risques de protection et la diversité alimentaire en se basant sur des analyses comparatives et devront proposer un paquet d'assistance différenciée au regard de la nature du choc et/ou de sa durée pour fournir l'assistance la plus adaptée aux besoins les plus aigus. Toute Action devra aussi démontrer comment les mécanismes de suivi mis en place permettront d'évaluer les effets l'assistance alimentaire sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle mais aussi sur les stratégies d'adaptation et sur d'autres secteurs (éducation, protection, ...) Une attention particulière sera apportée à i) l'assistance basée sur la taille du ménage avec un plafond maximum, ainsi qu'à ii) la capitalisation des résultats de 2022. Il est donc attendu que les partenaires ECHO poursuivent leurs efforts en termes de suivi évaluation (analyse désagrégée du ciblage, de la baseline, des PDM et de la endline, analyse des non-répondants), assurent et partagent régulièrement les résultats de leur veille de la situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le soutien à l'autonomisation des ménages vulnérables via un co-financement ainsi que la complémentarité et relais avéré (à justifier, quantifier et rapporter) vers des programmes plus long-terme de sécurité alimentaire, de résilience et/ou de filets sociaux seront privilégiés. Les opérations devront aussi prendre

en compte les besoins énergétiques des populations (pour la cuisson de la nourriture), afin d'éviter d'aggraver la déforestation des zones concernées.

Éducation en situation d'urgence

L'approche sera modulable en fonction des contextes et du degré d'accès aux services de l'éducation et nécessitera de manière systématique une analyse approfondie des risques de protection. ECHO donnera priorité aux actions qui priorisent les zones avec des enfants (âgés de 3 à 17 ans) en situation des déplacements récents (entre 1 et 3 mois, maximum 6 mois) ou en perpétuels déplacements et/ou les zones où les écoles sont fermées. En vue de ces deux ciblage, l'approche favorisera :

- ✓ des programmes intégrés pas seulement avec la Protection de l'Enfance mais aussi avec Sécurité Alimentaire et la Santé – « approche par localité » ;
- ✓ l'appui Psychosocial mais en assurant une composante pour les enseignants en particulier ;
- ✓ la réponse rapide pour les enfants nouvellement déplacés
- ✓ la continuation de recherche des approches alternatives y inclus l'enseignement à distance.
- ✓ un focus pour améliorer l'appui aux partenaires nationaux dans un cadre de localisation

Il sera également important de continuer :

- D'avoir une analyse approfondie du contexte, non seulement d'un point de vue politique et sécuritaire, mais aussi en termes de services éducatifs offerts et de ce qui est considéré comme "acceptable" ou non - en particulier dans un contexte où l'éducation est attaquée - et aussi des multiples barrières à l'éducation (sociales, culturelles, économiques, de genre, linguistiques, de statut, géographiques...)
- D'entreprendre un profilage approfondi des enfants pour comprendre quelle est la réponse éducative la plus appropriée (âge, sexe, temps passé hors de l'école, jamais été à l'école, etc..) et continuent à tester, piloter et innover ;
- D'analyser la question de la langue de la planification à la mise en œuvre au niveau communautaire et dans les classes
- De fournir un soutien concret à l'amélioration de la coordination des acteurs (développement + humanitaire) dans le secteur.
- D'accorder une attention particulière aux filles et garçons handicapés tout au long de la réponse. Cela devra occasionner l'adaptation des infrastructures appropriées et la formation des CDEGES et des enseignants à l'inclusion de cette catégorie d'enfants.

Eau, assainissement, hygiène et Abris

Les actions devront couvrir en priorité les besoins aigus des populations affectées par les dynamiques de conflit et/ou les épidémies, notamment sur les sites de déplacés, dans les structures de santé, écoles ou lieux à forte concentration humaine. Des investissements plus durables (par exemple extension de systèmes existants d'adduction d'eau) pourront être envisagés sur les sites de personnes déplacées dans une logique d'efficacité et de pérennisation qui devra être démontrée en prenant en compte la nécessaire efficacité d'une réponse d'urgence. Des actions à impact rapide (réparation/ réhabilitation de points d'eau) sont possibles dans les zones affectées par les dynamiques de conflit. Les stratégies

d'intervention en assainissement devront s'appuyer sur une analyse des risques de santé publique.

Santé et Nutrition

La réponse visera à assurer la continuité d'une offre de soins adaptée aux besoins i) dans les zones affectées par les conflits où les services n'existent plus, ii) dans les zones d'accueil des populations déplacées de force si les capacités sont dépassées et iii) dans les zones où les services de santé sont fragilisés par l'insécurité et les dynamiques de conflit. Cela se fera en appui aux structures et capacités sanitaires existantes là où cela est possible ou par le déploiement de stratégies mobiles pour les populations n'ayant pas accès aux soins de santé. Les approches proposées devront se baser sur une analyse des risques de protection et devront être coordonnées avec les acteurs de protection. Les opérations devront prendre en compte la gestion des déchets produits par les activités humanitaires en question (y compris les déchets dangereux). Sur tout le territoire national, en cas d'épidémie et/ou de crise nutritionnelle aiguë localisée dépassant les capacités de réponse existantes, les mécanismes de réponse rapide pourront être mobilisés.

Mécanismes de Réponse Rapide (RRM)

Les mécanismes RRM de première intention (3 mois) seront priorisés et une articulation opérationnelle requise entre les différents mécanismes (multisectoriel, santé, éducation) afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des réponses d'urgence. L'utilisation des transferts monétaires est encouragée dans les sites d'accueil de populations déplacées en milieu urbain et semi-urbain et pourra aussi servir à assurer l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau) sur le premier temps de la réponse (3 mois). Des approches alternatives permettant de faciliter l'accès et de gagner en efficacité – en particulier sur les délais de réponse – sont vivement encouragées, en particulier à travers des approches de localisation basées sur une analyse des transferts de risques. La gestion de l'information relative aux besoins des populations et aux réponses et gaps du RRM sera renforcée pour faciliter la coordination humanitaire.

Préparation aux catastrophes

L'objectif recherché est de renforcer de manière durable les systèmes de préparation et de réponse pour alerter et répondre aussi rapidement et localement que possible à des chocs multi-risques dans des zones fragilisées par les conflits. Les deux axes prioritaires sont : i) renforcement des capacités locales en termes d'analyse, de prévention et de monitoring multi-risques ainsi que de préparation aux réponses à des chocs multi-risques. Des initiatives visant à renforcer les mécanismes endogènes de gestion et d'adaptation aux chocs multi-risques seront privilégiées et ii) renforcement des capacités des communes urbaines d'accueil de populations déplacées pour la préparation et la réponse multisectorielle aux déplacements de population en vue d'institutionnaliser les mécanismes de réponse rapide ou de préparation au retour volontaires de populations déplacées à travers des enquêtes d'intentions de retour et une planification des besoins basée sur des évaluations, une analyse des risques de protection et une approche « Ne pas nuire ». Ces axes devront s'inscrire en complémentarité de programmes d'appui

structurant financés par des bailleurs de développement et devront s'intégrer dans les initiatives visant à opérationnaliser le Nexus humanitaire-développement-paix.

ACTIONS RÉGIONALES/MULTI-PAYS

S'appuyant sur les considérations décrites dans la section 3.f de ce document, la DG ECHO pourra considérer un appui à des projets régionaux ou multi pays, notamment dans les axes suivants :

- Approche régionale et multi pays pour un appui aux dispositifs nationaux de traitement de la malnutrition aigüe sévère (MAS) et assurer la fourniture d'intrants d'urgence aux populations locales pour le traitement de la MAS ;
- Continuité des actions initiées en 2021 sur la protection des populations et le respect du DIH pour répondre aux besoins des populations affectées par les conflits ;
- Certains services de support aux opérations humanitaires et communs à plusieurs pays de la région (vols humanitaires, gestion de la sécurité, etc.) pourront être

abordés de façon multi pays ou régionale s'ils démontrent des avantages opérationnels clairs ;

- Une continuité dans les efforts déjà entamés sur la préparation aux urgences dans les pays côtiers pourrait également être envisagée, si des besoins sont clairement identifiés et pour renforcer la capacité de réponse rapide.

Cette liste n'est pas considérée comme exhaustive et d'autres axes opérationnels pourraient être envisagés pour des actions régionales ou multi pays, en fonction des propositions reçues.

Comme indiqué dans la section 3.e de ce document, une approche de type Partenariat Programmatique (PP) peut être envisagée dans les secteurs de la nutrition et de la protection (voir les deux premiers axes mentionnés ci-dessus).

Assistance alimentaire d'urgence via le Programme Alimentaire Mondial dans le cadre du deuxième cycle d'allocation (Burkina Faso, Mauritanie, Nigeria):

En complément des points déjà mentionnés dans les sections ci-dessus consacrées à l'assistance alimentaire, une attention particulière sera donnée par la DG ECHO aux points suivants :

- Mise en évidence des efforts et de la méthode suivie pour cibler et assister en priorité, les populations les plus affectées par la crise alimentaire ;
- Articulation de l'assistance alimentaire d'urgence suivant les types de crise (propositions soumises par pays):
 1. Chocs soudains – réponse rapide
 2. Crise alimentaire en période de soudure
 3. Déplacement prolongé
- Mesurer l'utilisation des transferts monétaires reçus par les bénéficiaires, pour leur alimentation ;
- Mesurer les effets de l'assistance alimentaire sur la consommation alimentaire des bénéficiaires ;
- Mesurer les effets de l'assistance sur les stratégies d'adaptation (consommation et moyens de subsistance) des bénéficiaires ;
- Mesurer les délais de réponse en cas de choc soudain.

Les cibles minimales à atteindre devront être alignées avec les standards minimaux internationaux et/ou de bonne pratique et présenter des niveaux compatibles à une sortie de crise alimentaire.

Le mécanisme de suivi et évaluation mis en place dans le cadre de l'opération devra inclure les effets l'assistance alimentaire sur la diversité alimentaire des bénéficiaires.

Au Burkina Faso et au Nigeria, les interventions devront démontrer, en outre, le strict respect des principes humanitaires dans le ciblage des bénéficiaires et la fourniture de l'assistance alimentaire.

PAYS CÔTIERS (Côte d'Ivoire, Togo, Bénin) :

Dans les pays côtiers, le soutien de la DG ECHO se concentrera sur :

- Actions de préparation à la réponse d'urgence (à travers, par exemple, une coordination efficace, un meilleur dialogue humanitaire civilo-militaire, le déploiement d'équipes d'urgence dans les zones les plus touchées par le conflit, le renforcement des capacités communautaires pour faire face aux nouveaux afflux potentiels de personnes déplacées de force, préparation des acteurs locaux pour fournir une aide d'urgence, analyse de sécurité renforcée à des fins humanitaires, pré-positionnement pour une réponse rapide) ;
- Assistance d'urgence aux ménages les plus vulnérables touchés par l'insécurité et les déplacements forcés.

La priorité sera donnée aux partenaires déjà présents dans les pays cibles (Côte d'Ivoire, Togo, Bénin), et notamment à ceux qui peuvent assurer une articulation appropriée entre l'aide humanitaire d'urgence et les actions de développement en cours.

